

MANUEL DE RESSOURCES POUR LE SIXIÈME RAPPORT NATIONAL, Y COMPRIS LE MODÈLE DE RAPPORT ANNOTÉ

I. INTRODUCTION

1. En vertu de l'article 26 de la Convention sur la diversité biologique, les Parties sont tenues de soumettre à la Conférence des Parties un rapport national sur les mesures prises en vue d'assurer l'application de la Convention et sur leur efficacité à atteindre les objectifs de la Convention. Le sixième rapport national est dû le 31 décembre 2018.
2. Ce manuel de ressources a été préparé dans le but d'aider les Parties à préparer leur sixième rapport national. Il complète les lignes directrices pour le sixième rapport national adoptées dans la décision XIII/27. D'autres orientations et matériel d'information sur des questions plus spécifiques relatives à l'établissement du sixième rapport national seront mises à disposition sur le site Internet de la Convention sur la diversité biologique, à la page concernant les rapports nationaux (<https://www.cbd.int/reports/>).
3. Le manuel de ressources contient des suggestions sur les types d'information que les Parties pourraient fournir dans leur sixième rapport national et les sources d'information qu'elles pourraient utiliser. Ceci inclut des publications et bases de données venant d'autres processus d'établissement de rapports et d'évaluation en lien avec la diversité biologique, tels que celles d'autres conventions liées à la diversité biologique, les Conventions de Rio et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi que des informations pertinentes gérées ou conservées par des organisations internationales.
4. Outre les orientations générales concernant l'établissement des rapports nationaux, le manuel de ressources contient une série d'annotations sur les modèles d'établissement des rapports. Ces annotations, présentées en italique dans les modèles, offrent une orientation sur le type d'information demandée. Les annotations rappellent des demandes d'information antérieures de la Conférence des Parties, de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Ces orientations proposent aussi des questions guide auxquelles les Parties pourraient répondre lors de la préparation de leur sixième rapport national. Ces annotations ne sont ni prescriptives ni limitatives, mais visent plutôt à préciser les types de questions que les Parties pourraient aborder dans leur sixième rapport national, si elles s'appliquent à leurs circonstances nationales.

II. COMMENCER LE PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

5. Les pays sont encouragés à entreprendre l'établissement de leur sixième rapport national dès que possible, afin qu'il puisse être remis avant le 31 décembre 2018. Les Parties souhaiteront peut-être commencer par planifier le processus à suivre pour la préparation, la révision, l'approbation et la transmission du rapport. D'autre part, les Parties devront peut-être tenir compte de la nécessité de traduire le rapport, car celui-ci devrait être remis dans l'une des six langues officielles des Nations Unies.
6. Généralement, la préparation du sixième rapport national sera supervisée ou dirigée par le correspondant national de la Convention sur la diversité biologique. Les pays pourraient aussi faire appel aux services des organes de coordination ou de travail en place, ou créer des nouveaux organes chargés de diriger ou bien d'appuyer la préparation du rapport.
7. Les Parties sont encouragées à assurer la participation des parties prenantes concernées à la préparation de leur sixième rapport national. Ceci facilite l'établissement d'un rapport complet et assure une appropriation de ses conclusions. Les parties prenantes concernées varient d'un pays à l'autre, mais comprennent en général les correspondants nationaux du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, ainsi que les correspondants nationaux des autres conventions liées à la diversité

biologique¹, des Conventions de Rio et des autres processus et accords internationaux et régionaux pertinents. Elles peuvent également comprendre des représentants d'autres ministères gouvernementaux et des gouvernements infranationaux, des peuples autochtones et des organisations communautaires locales, des établissements de recherche et universitaires, du secteur privé, des organes représentant les secteurs agricole, forestier, de la pêche, du tourisme, de l'exploitation minière, de l'énergie, du transport, de la fabrication de produits et d'autres secteurs, des organes de gestion de l'environnement, des organisations non gouvernementales, des organisations de femmes et des agences qui s'occupent du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Des efforts doivent être prodigués également pour solliciter la participation des secteurs dont les activités ont un impact indirect sur la diversité biologique, pouvant inclure les secteurs de la planification, des finances, de la santé, de l'éducation et de la réduction de la pauvreté. Plus généralement, des efforts devraient être déployés pour faire en sorte que les parties prenantes impliquées dans les consultations pertinentes soient représentatives des circonstances nationales, et pour assurer un équilibre entre hommes et femmes.

8. Toutes les sources d'information pertinentes devraient être prises en compte dans la préparation du sixième rapport national, afin de refléter entièrement les circonstances nationales. Ceci inclut non seulement les rapports établis par les ministères de l'environnement, mais aussi les rapports préparés par d'autres ministères et autorités infranationales. Il existe plusieurs sources d'information possibles telles que les études ou évaluations du pays sur la diversité biologique, ainsi que les examens nationaux de l'application de la Convention et de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB). Ceci peut inclure également les évaluations des valeurs de la diversité biologique et des services et fonctions écosystémiques qu'elle sous-tend. D'autre part, les pays pourraient envisager d'utiliser, lorsqu'ils préparent le sixième rapport national, les rapports remis au titre d'autres conventions liées à la diversité biologique, des Conventions de Rio et des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, ainsi que les rapports et évaluations régionales sur la biodiversité.

9. Un outil d'établissement de rapport en ligne a été créé afin de faciliter la préparation des sixièmes rapports nationaux. L'outil peut être consulté à l'adresse : <https://chm.cbd.int/>. Cet outil permet à plusieurs utilisateurs désignés par le pays de développer des versions provisoires d'éléments du rapport national aux fins d'examen, d'approbation interne et de soumission formelle. Il permet également de soumettre les différentes parties du sixième rapport national à mesure qu'elles sont terminées, ou de remettre le rapport complet une fois que toutes les parties sont terminées. Dans l'outil d'établissement de rapports en ligne, certaines annotations incluses dans le présent manuel de ressources sont intégrées directement dans les modèles de rapport, pour faciliter le processus d'établissement du rapport. Les Parties sont encouragées à utiliser l'outil d'établissement de rapports en ligne dans la préparation de leur sixième rapport national.

III. TRANSMISSION DU RAPPORT

10. Le sixième rapport national est un document officiel transmis par les Parties à la Convention sur la diversité biologique, conformément à l'article 26 de la Convention et à la décision XIII/27 de la Conférence des Parties. Il devrait se conformer aux procédures nationales en vigueur pour de telles communications. Si le sixième rapport national est préparé à l'aide de l'outil d'établissement de rapports en ligne, il peut être transmis directement au Secrétariat en utilisant ce système. Les Parties qui n'utilisent pas l'outil d'établissement de rapports en ligne peuvent envoyer leur sixième rapport national à l'adresse de courriel principale du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (secretariat@cbd.int). Les rapports nationaux remis en version papier devraient être accompagnés d'une lettre officielle du correspondant national ou d'un haut fonctionnaire du gouvernement responsable de l'application de la Convention.

¹ D'autres informations sur la coopération entre les correspondants nationaux des conventions relatives à la biodiversité en matière de gestion et de communication des informations figurent dans la partie 3 de la publication UNEP (2015). Sourcebook of opportunities for enhancing cooperation among the Biodiversity-related Conventions at national and regional levels. United Nations Environment Programme (UNEP), Nairobi – Disponible à l'adresse : wcmc.io/sourcebook-web.

IV. CONTENU

11. Bien que la remise du rapport national soit une obligation au titre de la Convention sur la diversité biologique, la préparation du sixième rapport national doit être vue comme une occasion de faire avancer l'application de la Convention au pays. Les rapports nationaux sont un outil d'examen des progrès accomplis dans l'application de la Convention au niveau national et, en particulier, dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. La préparation des rapports nationaux est aussi une occasion de réfléchir aux réussites et/ou aux obstacles. Le rapport national peut également servir d'instrument de vulgarisation. En conséquence, le rapport national doit être le reflet de la situation et des priorités nationales.

12. En ce qui concerne les travaux de la Convention sur la diversité biologique à l'échelle mondiale, l'information contenue dans les sixièmes rapports nationaux servira surtout à l'examen final de l'application du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, qui sera entrepris à la quinzième réunion de la Conférence des Parties, en 2020, dans le cadre de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et analyses connexes. Les informations tirées des sixièmes rapports nationaux serviront aussi à éclairer l'élaboration du suivi du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Par conséquent, l'information présentée dans les sixièmes rapports nationaux doit porter sur les changements dans la diversité biologique et les mesures prises depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, plus particulièrement sur les changements survenus depuis la transmission du dernier rapport national. Le rapport doit mettre en évidence les résultats importants pour la diversité biologique et l'efficacité des politiques et des lois relatives à la biodiversité en lien avec les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Les sixièmes rapports nationaux doivent fournir des informations permettant :

- a) D'évaluer les progrès accomplis pour chaque objectif national pour la diversité biologique établi en fonction du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique;
- b) D'évaluer l'efficacité des mesures prises, la reconnaissance des enseignements tirés et des besoins techniques, scientifiques et des besoins de capacités, ainsi que des besoins en soutien à l'application;
- c) De décrire la contribution du pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

Plusieurs décisions de la Conférence des Parties à la Convention et recommandations de ses organes subsidiaires contiennent des demandes d'aborder des enjeux précis dans le sixième rapport national et suivants. Ces nombreuses demandes ont été incluses directement dans les annotations du modèle d'établissement du rapport aux endroits où elles sont les plus pertinentes. De plus, la Convention sur la diversité biologique a développé plusieurs processus et projets sur lesquels les Parties pourraient souhaiter faire rapport dans leur rapport national. Un de ceux-ci concerne le Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité des sexes, accueilli favorablement dans la décision XII/7, qui contient des mesures que les Parties pourraient adopter afin de favoriser l'intégration des politiques d'égalité hommes-femmes. Cette décision invite notamment les Parties à faire rapport sur les mesures prises pour appliquer le Plan d'action. D'autre part, dans la décision XIII/1, la Conférence des Parties a encouragé les Parties à intégrer systématiquement les considérations sexospécifiques dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et dans les mécanismes de mise en œuvre et d'établissement de rapports connexes. A la lumière de ces décisions, les Parties sont encouragées à inclure des informations sur les considérations sexospécifiques dans leur sixième rapport national. D'autre part et selon qu'il convient, les pays souhaiteront peut-être utiliser les données et informations désagrégées sur l'égalité entre hommes et femmes. De la même façon, en ce qui concerne l'article 8 j) et les dispositions connexes, les Parties souhaiteront peut-être rendre compte des contributions des peuples autochtones et des communautés locales tout au long du sixième rapport national, selon que de besoin et selon qu'il convient, et pas seulement dans les parties qui abordent l'Objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité.

V. UTILISER D'AUTRES PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS PERTINENTS

13. La Convention sur la diversité biologique et ses Protocoles ont mis en place des processus d'établissement de rapports qui s'ajoutent à ceux du sixième rapport national. Ces processus incluent le cadre de présentation des rapports financiers, le rapport national intérimaire sur le respect des obligations prévues dans le Protocole de Nagoya, et les rapports nationaux sur l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des

risques biotechnologiques. De plus, il existe plusieurs processus et initiatives qui nécessitent une communication périodique d'informations par les Parties (comme les notifications). Tous ces processus d'établissement de rapports peuvent être des sources d'information utiles pour compléter le sixième rapport national. Cependant, il n'est pas nécessaire de transmettre à nouveau dans le sixième rapport national des informations qui ont déjà été fournies dans d'autres rapports.

14. La majorité des Parties à la Convention sur la diversité biologique sont également Parties à d'autres conventions internationales et accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et/ou participent à divers processus internationaux liés à la diversité biologique. De même, plusieurs Parties à la Convention sur la diversité biologique participent également à des processus régionaux et infra-mondiaux d'intérêt pour la diversité biologique. Plusieurs de ces conventions et processus ont appuyé ou reconnu le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique en tant que cadre mondial de la diversité biologique et prévoient aussi des obligations d'établissement de rapports. Compte tenu de la diversité des sujets abordés au titre de la Convention sur la diversité biologique et du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, ces divers processus d'établissement de rapports peuvent potentiellement fournir des informations utiles pour la préparation des sixièmes rapports nationaux. Le tableau ci-dessous donne des exemples de ces processus d'établissement de rapports. Les documents informatifs sur l'analyse des processus d'établissement de rapports nationaux au titre d'accords d'intérêt pour la diversité biologique, plus particulièrement la Convention sur la diversité biologique² et sur les éléments d'un processus modulaire d'établissement de rapports sur les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité³ préparés pour l'Office fédéral de l'environnement de la Suisse, contiennent plus d'information sur le sujet. En plus de consulter les rapports préparés au titre de ces Conventions et processus, les correspondants nationaux de ces conventions et processus devraient être consultés et, dans la mesure du possible, ils devraient contribuer à la préparation des sixièmes rapports nationaux.

15. Il n'est pas nécessaire d'inclure dans le sixième rapport national des informations ayant déjà été publiées ailleurs. Un bref résumé des informations peut être publié à sa place, accompagné d'un lien Internet vers la documentation pertinente. L'application de ces démarches aidera à : a) réduire la répétition des efforts d'un processus d'établissement de rapport à l'autre; b) faire en sorte que le sixième rapport national contient toute l'information pertinente; c) étendre l'appropriation des conclusions du rapport; d) faire en sorte que l'évaluation finale du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique tienne compte de tous les processus liés à la diversité biologique qui contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Tableau. Exemples d'accords et de processus mondiaux comprenant des obligations d'établissement de rapports qui intéressent la préparation des sixièmes rapports nationaux⁴

Accord	Source possible d'information
Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats d'oiseaux d'eau	Rapports nationaux préparés pour les réunions de la Conférence des Parties contractantes, fiches d'information Ramsar
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	Rapport d'application de la CITES, rapports annuels sur le commerce de la CITES, rapports annuels sur le commerce illicite de la CITES
Convention sur la conservation des espèces	Rapports nationaux liés à la Convention et ses

² Disponible à l'adresse : <https://www.cbd.int/doc/meetings/sbi/sbi-01/information/sbi-01-inf-39-en.pdf>

³ Disponible à l'adresse : <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/information/cop-13-inf-24-en.pdf>

⁴ Ce tableau met l'accent sur les processus mondiaux et vise à servir d'illustration. Certains accords ou processus ne sont pas pertinents pour les circonstances nationales. A l'inverse, d'autres processus mondiaux peuvent s'avérer pertinents. Les processus d'établissement de rapports associés à ces accords mondiaux peuvent générer des informations supplémentaires pertinentes pour traiter les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

migratrices appartenant à la faune sauvage	accords
Convention sur le patrimoine mondial	Rapports périodiques de la Convention
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Rapports nationaux
Convention internationale pour la protection des végétaux	Obligation d'établir un rapport national
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	Rapports nationaux
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Communications nationales
Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)	Rapports nationaux
Convention de Stockholm	Rapports nationaux
Processus d'établissement de rapports sur l'agriculture, la pêche et les forêts au titre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Rapports de pays
Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable	Des débats sur le processus d'établissement de rapports sont en cours, mais un certain nombre de pays préparent d'ores et déjà des rapports nationaux facultatifs

VI. MÉTHODES POUR ÉVALUER LES PROGRÈS ACCOMPLIS

16. Dans le sixième rapport national, les Parties doivent évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux relatifs à la diversité biologique et décrire la contribution de leur pays aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Les progrès dans la réalisation des objectifs nationaux relatifs à la diversité biologique peuvent être évalués de plusieurs façons. Les méthodes les plus pertinentes varient en fonction des circonstances nationales et différentes méthodes peuvent être requises selon l'objectif national considéré. Ces différentes méthodes peuvent être partagées en quatre grandes catégories :

a) *Indicateurs quantitatifs*. Mesures ou paramètres reposant sur des données vérifiables et fournissant une base de données probantes scientifiquement solide et objective. Ils offrent une méthode quantitative d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Ils sont généralement interprétés d'une manière facile à comprendre, qui révèle des tendances et des progrès nets. L'évaluation selon des indicateurs permet de reproduire la méthode utilisée en autant qu'elle repose sur les mêmes données lors du prochain cycle de suivi. Les indicateurs peuvent être utilisés ou développés par des agences gouvernementales, des organisations non gouvernementales, des instituts de recherche ou des établissements d'enseignement. Ils peuvent aussi être institutionnalisés à différents niveaux au sein d'un gouvernement. Les indicateurs spécifiques peuvent exiger une interprétation plus approfondie et l'utilisation d'information ou de connaissances supplémentaires aux fins d'évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux connexes, compte tenu du large éventail de questions qu'ils abordent. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a formulé plusieurs demandes favorisant l'utilisation d'indicateurs dans le cadre des processus d'établissements de

rapports⁵ et, dans la décision XIII/28, a accueilli avec satisfaction une liste d'indicateurs pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et a constaté que la liste d'indicateurs mondiaux fournit un cadre à utiliser par les Parties, selon qu'il convient, pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. De plus, les Parties pourraient avoir développé des indicateurs au titre de leur stratégie et plan d'actions nationaux pour la biodiversité pouvant être utilisés pour interpréter leur sixième rapport national. De même, plusieurs rapports nationaux antérieurs reposent sur l'utilisation d'indicateurs⁶ qui pourraient être utilisés de nouveau. Il existe également diverses orientations sur le développement et l'utilisation des indicateurs nationaux et des méthodes de suivi d'intérêt pour les Parties. Par exemple, des informations pertinentes⁷ ont été préparées pour le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique⁸ réuni à Genève, en Suisse, du 14 au 17 septembre 2015. Le Partenariat sur les indicateurs de biodiversité a élaboré une boîte à outils pour l'élaboration d'indicateurs nationaux⁹, et les partenaires du Réseau d'observation de la biodiversité au sein du Groupe d'observations de la Terre (GEO-BON) élaborent aussi actuellement des indicateurs à l'échelon mondial et national pour certains Objectifs d'Aichi pour la biodiversité qui peuvent s'avérer pertinents pour la préparation des sixièmes rapports nationaux¹⁰.

b) *Opinion d'experts :*

- i) *Avis d'experts* — Regrouper des experts compétents afin qu'ils donnent leur opinion et utilisent leur jugement d'expert pour évaluer les progrès dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Les experts peuvent être des experts dans un domaine précis, tel qu'une espèce ou un habitat ou dans un domaine plus général tel que l'histoire naturelle et la gestion des ressources du pays, et dans le contexte et les politiques concernant la gestion de la diversité biologique. Ces experts peuvent aussi inclure des membres de peuples autochtones et communautés locales, car ils peuvent avoir une connaissance étendue de l'environnement local et travailler sur des questions qui intéressent directement l'application de la Convention. L'opinion d'experts est un moyen utile d'intégrer les connaissances locales et contextuelles de différents secteurs, et peut aider à clarifier les liens complexes entre les mesures prises et les changements dans l'état et les tendances en matière de diversité biologique. Par contre, l'opinion d'experts comporte un certain niveau de subjectivité qui doit être reconnu. Les différents experts peuvent aussi posséder différents niveaux de connaissances dans différents domaines, et ceci doit entrer en ligne de compte. Il est important de regrouper une diversité d'experts lorsqu'on fait appel à l'opinion d'experts. Idéalement, les experts choisis doivent non seulement être des experts dans leur domaine, mais ils doivent aussi posséder une expérience pratique dans la mise en œuvre de mesures dans le contexte du pays. L'opinion d'experts est particulièrement utile en complément d'autres méthodes (par exemple, lorsque la faiblesse des données rend l'utilisation d'indicateurs difficile). Tout écart ou lacune dans les connaissances des experts peut être comblé par des consultations menées auprès de parties prenantes ou du public;
- ii) *Opinion des auteurs* — Les auteurs du rapport national recueillent les éléments probants primaires sur l'état et les tendances en matière de diversité biologique, résumant les

⁵ Par exemple, les décisions X/2 (Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité) et XI/3 (Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité).

⁶ Voir par exemple « The use of indicators to assess progress towards the attainment of the Aichi Biodiversity Targets in the fifth national reports to the Convention on Biological Diversity » préparé pour la réunion de Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, sur la page <https://www.cbd.int/doc/meetings/ind/id-ahteg-2015-01/information/id-ahteg-2015-01-inf-03-en.pdf>.

⁷ Voir par exemple : « National indicators and approaches to monitor progress towards the Aichi Biodiversity Targets » sur la page <https://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-20/information/sbstta-20-inf-34-en.pdf>.

⁸ Voir <https://www.cbd.int/doc/?meeting=ID-AHTEG-2015-01>.

⁹ Voir <http://www.bipindicators.net/nationalindicatordevelopment>

¹⁰ Voir <http://geobon.org/>

connaissances et l'information, et tirent des conclusions générales sur les progrès. L'opinion des auteurs peut aider à rassembler et à résumer des informations complexes provenant de diverses sources. Dans certains cas, les auteurs sont des experts et/ou peuvent solliciter l'aide d'autres experts. Ils sont aussi susceptibles de posséder de vastes connaissances sur l'état et les tendances en matière de diversité biologique et de services fournis par les écosystèmes, et des politiques et stratégies en place dans leur pays. Ainsi, ils sont en bonne position pour effectuer une évaluation générale et complète des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et des objectifs nationaux connexes pour la diversité biologique. Une certaine subjectivité est inévitable lors de l'utilisation de l'opinion des auteurs, et celle-ci doit être reconnue. De plus, compte tenu de la très grande diversité des sujets abordés dans le sixième rapport national, les auteurs ne possèdent pas toujours une expertise sur tous les sujets pertinents. Le processus utilisé par les auteurs pour tirer leurs conclusions doit être documenté, dans la mesure du possible.

c) *Consultation des parties prenantes:*

i) *Contribution des parties prenantes* — Les parties prenantes ayant un intérêt pour les sujets abordés dans le rapport national sont invitées directement à fournir des informations et une contribution importantes. Les contributions des parties prenantes peuvent être recueillies dans le cadre de consultations, d'entrevues, d'ateliers en personne ou en ligne, ou de l'examen des documents fournis par les parties prenantes. La collecte de contributions et d'opinions des parties prenantes favorise l'établissement d'un rapport inclusif, qui puise dans un vaste éventail de connaissances locales et contextuelles. La contribution des parties prenantes peut aussi favoriser l'appropriation des conclusions du rapport (ou de certaines parties du rapport) et permettre de peaufiner, compléter et garantir la « réalité sur le terrain » de l'opinion des experts ou des auteurs. La participation des parties prenantes à l'évaluation peut aider à mobiliser différents secteurs et groupes de la société. Toutefois, la contribution des parties prenantes comporte un certain niveau de subjectivité; créer un équilibre entre les opinions des parties prenantes et les différents intérêts et expériences peut s'avérer complexe. D'autre part, différents Objectifs d'Aichi pour la biodiversité peuvent concerner différents groupes de parties prenantes, ce qui pourrait nécessiter un vaste processus de consultation.

ii) *Consultations du public et de la communauté* — Ces consultations peuvent se faire au moyen d'entrevues personnelles, de questionnaires, d'examens en ligne, d'ateliers ou d'événements de sensibilisation. Le grand public peut être consulté dans son ensemble, ou certaines communautés peuvent être recensées aux fins de consultations ciblées. Cette méthode donne lieu à une démarche intégrée et les différentes perspectives recueillies au moyen de ces consultations peuvent mettre au jour des enjeux et des tendances locaux soulevant des craintes ou de l'intérêt. Par contre, les connaissances et la compréhension technique limitées peuvent remettre en question la pertinence de la contribution du public au processus national d'établissement des rapports. Les consultations publiques doivent faire l'objet d'une méthode prudente et bien définie, et peuvent exiger beaucoup de temps et de ressources. De plus, il faut parfois mener des activités de renforcement des capacités ou de sensibilisation avant d'entreprendre les consultations, afin d'assurer une contribution pertinente du public.

d) *Études de cas* — Il peut être difficile d'obtenir des données quantitatives sur l'état et les tendances en matière de diversité biologique et de déterminer les raisons des changements ou les conséquences des mesures prises dans certains domaines. Les études de cas offrent, dans ces situations, un moyen de recueillir des données d'analyse et une description des progrès locaux en vue de la réalisation d'objectifs nationaux et mondiaux. Les études de cas peuvent recueillir divers types d'information qui devra éventuellement être examinée par des experts afin de la situer dans des contextes précis. Les études de cas peuvent décrire les développements positifs et négatifs, et il faut rechercher un certain équilibre afin d'éviter de communiquer un

point de vue trop optimiste ou pessimiste. Les études de cas doivent clairement définir les limites et les incertitudes qu'elles comportent.

17. Comme indiqué plus haut, chacune de ces méthodes a des points forts et des points faibles intrinsèques, qui varient selon la situation et les priorités du pays, et la méthode ou la combinaison de méthodes idéale variera d'un pays à l'autre. Ainsi, la méthode qui convient à un pays ne sera pas nécessairement aussi efficace pour un autre pays. De plus, ces différentes méthodes ne sont pas exclusives les unes des autres, et il existe d'autres méthodes d'évaluation qui ne sont pas mentionnées ci-dessus. L'utilisation d'une méthode n'empêche en rien l'utilisation d'une autre méthode. En fait, la plupart des Parties ont utilisé une combinaison de différentes méthodes dans l'établissement de leur cinquième rapport national, afin d'évaluer les progrès dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et de leurs objectifs nationaux pour la diversité biologique. Les Parties devront examiner l'information et les données disponibles pour l'établissement de leur sixième rapport national, ainsi que le temps et les ressources requises pour les différentes méthodes compte tenu de leur situation nationale, afin de déterminer la meilleure méthode ou combinaison de méthodes à utiliser. Compte tenu des forces et des limites des différentes méthodes, l'utilisation de plusieurs méthodes et l'obtention d'information et d'éléments probants de différentes sources, c'est-à-dire l'utilisation des indicateurs, l'examen de rapports gouvernementaux, les articles scientifiques, les études de cas, les opinions d'experts et les consultations des parties prenantes, pourraient être la meilleure marche à suivre pour la préparation du sixième rapport national.

VII. MODÈLE DE RAPPORT POUR LE SIXIÈME RAPPORT NATIONAL

18. Le sixième rapport national comprend sept parties :

- a) Informations sur les objectifs poursuivis à l'échelon national;
- b) Application des mesures prises, évaluation de leur efficacité, et obstacles et besoins scientifiques et techniques pour atteindre les objectifs nationaux;
- c) Evaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national;
- d) Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité;
- e) Description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (la réponse à cette partie est facultative);
- f) Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité lorsqu'elles n'ont pas été fournies dans les parties ci-dessus (la réponse à cette partie est facultative);
- g) Profil de la biodiversité du pays actualisé.

19. Pour faciliter la préparation du sixième rapport national, chaque partie du rapport est accompagnée d'un modèle qui contient des questions spécifiques avec un choix de réponses possibles. Un espace est réservé pour pouvoir fournir des informations précises venant étayer les réponses données. De plus, un espace est réservé pour pouvoir indiquer tout site Internet, lien Internet ou document dans lesquels figurent d'autres informations, afin d'éviter de devoir inclure cette information directement dans le rapport national.

20. Dans les parties ci-après, le texte en caractères normaux correspond aux lignes directrices sur l'établissement des rapports adoptées par la Conférence des Parties dans la décision XIII/27. Le texte en italique fournit des annotations qui peuvent aider à compléter le sixième rapport national.

Partie I. Informations sur les objectifs poursuivis au niveau national

La première partie du sixième rapport national demande de fournir des informations sur les objectifs nationaux adoptés par les pays conformément au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (paragraphe 3 b) de la décision X/2). Les objectifs indiqués dans cette partie seront utilisés dans d'autres parties du sixième rapport national. Pour les Parties qui décident d'utiliser l'outil d'établissement de rapports en ligne, certaines parties du rapport national seront remplies automatiquement à partir des informations saisies dans la partie I.

Si votre pays a fixé et/ou adopté des objectifs nationaux ou souscrit à des engagements équivalents relatifs au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, veuillez utiliser les lignes directrices ci-dessous pour les décrire. Veuillez compléter ce tableau pour chacun des objectifs nationaux de votre pays. Les objectifs saisis dans cette partie seront reliés à la partie III afin de permettre l'évaluation des progrès accomplis dans leur réalisation. Si votre pays n'a pas encore fixé ou adopté d'objectif national relatif au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, veuillez l'indiquer dans la case ci-dessous et passer à la partie II.

I. Information sur les objectifs poursuivis au niveau national

Ce modèle doit être reproduit pour tous les objectifs nationaux ou engagements semblables de votre pays. Les objectifs nationaux saisis dans cette partie du modèle d'établissement du rapport seront utilisés dans l'évaluation demandée aux parties II et III. Si votre pays a décidé d'utiliser l'outil d'établissement de rapports en ligne, ces objectifs seront automatiquement saisis dans la partie III.

Veuillez cocher cette case si votre pays a adopté des objectifs nationaux pour la diversité biologique ou s'il a pris des engagements équivalents liés à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ou d'autres parties du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

Mon pays a adopté des objectifs nationaux pour la biodiversité ou souscrit à des engagements équivalents en accord avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité

ou

Veuillez cocher cette case si votre pays n'a pas (encore) adopté d'objectifs nationaux pour la diversité biologique. Dans la partie II, votre pays sera invité à relier ses mesures d'application aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Dans la partie III, votre pays sera invité à évaluer les progrès accomplis au niveau national dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Mon pays n'a pas adopté d'objectif national pour la biodiversité et utilise les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité comme référence pour rendre compte des progrès accomplis. (Passez à la partie II. Dans la partie III, les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité devraient être utilisés pour les besoins du présent rapport comme objectifs nationaux et les progrès accomplis devraient être évalués en vue de la réalisation des objectifs dans le contexte national.)

Objectif national (Veuillez utiliser le titre officiel, si possible)

Veuillez inscrire le libellé de l'objectif national de votre pays dans une des six langues officielles des Nations Unies. Veuillez fournir le libellé complet de l'objectif national et son numéro, s'il en a un. Ce champ ainsi que les autres champs de cette page doivent être remplis pour chaque objectif national de votre pays.

<Saisie de texte>

Fondement de cet objectif national

Veuillez fournir la justification de cet objectif national, par exemple les problèmes nationaux que cet objectif

tente de corriger, le lien entre cet objectif et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ou le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ou les raisons justifiant les différences entre le ou les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pertinent(s) et l'objectif national. Les Parties pourraient aussi indiquer si cet objectif national est en lien avec d'autres processus régionaux ou internationaux, tels que d'autres conventions liées à la diversité biologique, les Conventions de Rio ou d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Les Parties peuvent aussi formuler des observations sur les mécanismes nationaux de conformité associés à l'objectif. L'information saisie dans ce champ a pour but de préciser le contexte national de l'objectif. La stratégie et plans d'action nationaux pour la diversité biologique de votre pays peut contenir une part de cette information.

<Saisie de texte>

Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :

Veuillez indiquer le niveau administratif auquel l'objectif de votre pays s'applique. Dans la plupart des cas, le pays fixe les objectifs nationaux. Par contre, dans certains pays, l'objectif peut être infranational (c.-à-d., État, province ou ville). De plus, certains pays adoptent des objectifs régionaux (c.-à-d., plusieurs pays) en tant qu'objectifs nationaux. Les Parties qui sont membres d'une organisation d'intégration régionale qui est aussi Partie à la Convention sur la diversité biologique ne doivent pas inclure les objectifs régionaux dans leur rapport, à moins que les objectifs nationaux convenus ne soient identiques.

- Régional/multilatéral – veuillez indiquer la zone concernée <Saisie de texte>
- National/fédéral
- Infranational – veuillez indiquer la zone concernée <Saisie de texte>

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

Veuillez indiquer, s'il y a lieu, le ou les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels l'objectif national de votre pays est le plus étroitement lié. La formulation de votre objectif national peut le relier à plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ou éléments de ceux-ci. Certaines Parties peuvent avoir effectué ce type de correspondance lors de leur cinquième rapport national et/ou dans leur stratégie et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

- | | | | |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 6 | <input type="checkbox"/> 11 | <input type="checkbox"/> 16 |
| <input type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> 7 | <input type="checkbox"/> 12 | <input type="checkbox"/> 17 |
| <input type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 8 | <input type="checkbox"/> 13 | <input type="checkbox"/> 18 |
| <input type="checkbox"/> 4 | <input type="checkbox"/> 9 | <input type="checkbox"/> 14 | <input type="checkbox"/> 19 |
| <input type="checkbox"/> 5 | <input type="checkbox"/> 10 | <input type="checkbox"/> 15 | <input type="checkbox"/> 20 |

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

Veuillez indiquer, s'il y a lieu, le ou les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels l'objectif national de votre pays est indirectement ou en partie relié. Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont d'une telle ampleur et touchent à tellement de sujets que l'objectif national de votre pays peut être indirectement lié à un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Certaines Parties peuvent avoir effectué ce type de correspondance lors de leur cinquième rapport national et/ou dans leur stratégie et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

- | | | | |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 6 | <input type="checkbox"/> 11 | <input type="checkbox"/> 16 |
| <input type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> 7 | <input type="checkbox"/> 12 | <input type="checkbox"/> 17 |
| <input type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 8 | <input type="checkbox"/> 13 | <input type="checkbox"/> 18 |
| <input type="checkbox"/> 4 | <input type="checkbox"/> 9 | <input type="checkbox"/> 14 | <input type="checkbox"/> 19 |
| <input type="checkbox"/> 5 | <input type="checkbox"/> 10 | <input type="checkbox"/> 15 | <input type="checkbox"/> 20 |

ou

Veuillez cocher cette case si l'objectif national de votre pays n'est pas lié à un Objectif d'Aichi pour la biodiversité, et expliquez comment cet objectif est lié au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ou à d'autres questions abordées au titre de la Convention sur la diversité biologique. Par exemple, l'objectif national peut être lié à la vision ou la mission du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ou à un de ses objectifs stratégiques. Ou encore, l'objectif national peut être lié à un des objectifs de la Convention ou à un de ses programmes de travail.

L'objectif national n'a pas d'Objectif d'Aichi pour la biodiversité correspondant ou a trait à d'autres parties du Plan stratégique pour la diversité biologique – veuillez expliquer

<Saisie de texte>

Autres informations pertinentes (Utilisez ce champ pour fournir toute autre information pertinente, telle que le processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux, la participation des parties prenantes ou les stratégies et plans dans lesquels cet objectif national est inclus.)

Veillez indiquer tout autre renseignement pertinent concernant l'objectif national non inclus dans les champs précédents du modèle.

<Saisie de texte>

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations concernant cet objectif national.)

Veillez inclure, selon qu'il convient, tout document ou lien (dans n'importe quelle langue) vers des informations supplémentaires concernant l'objectif national.

<Ajouter un lien> <Ajouter un fichier>

Partie II. Mesures de mise en œuvre qui ont été prises, évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour atteindre les objectifs nationaux

La partie II du sixième rapport national a pour but de recueillir des informations sur les principales mesures prises par les pays pour mettre en œuvre leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et atteindre leurs objectifs nationaux. Cette partie du rapport demande aussi de fournir des informations sur : a) l'efficacité des mesures prises; b) les obstacles et les besoins scientifiques et techniques identifiés auxquels il faudrait répondre; c) tout besoin de soutien à l'application. Il n'est pas nécessaire de dresser la liste complète de toutes les mesures prises. Ne fournissez des informations que sur les mesures d'importance nationale. De plus, les Parties pourraient regrouper les types ou catégories de mesures semblables dans une seule entrée du rapport national, pour simplifier le processus d'établissement du rapport.

En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez rendre compte des mesures importantes que votre pays a prises pour mettre en œuvre ses stratégie et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Veuillez fournir aussi une évaluation de l'efficacité de ces mesures. Le tableau doit être rempli pour chaque mesure indiquée.

II. Mesures de mise en œuvre qui ont été prises, évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour atteindre les objectifs nationaux

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique de votre pays.

Ce modèle doit être reproduit pour chaque mesure principale ou catégorie de mesures prise. Les Parties doivent préciser la mesure principale prise pour l'application de leurs stratégie et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et/ou atteindre leurs objectifs nationaux pour la diversité biologique, par exemple, les politiques, mesures législatives et/ou programmes et projets. Les Parties peuvent aussi déclarer dans leur rapport les mesures prises par les peuples autochtones, et les communautés et parties prenantes locales. La description des mesures doit comprendre des informations sur les problèmes que la mesure tente de corriger, les actions prévues et mises en œuvre, l'intégration, les échéanciers et les acteurs en cause. Les Parties peuvent aussi préciser si la mesure prise est liée à une décision particulière de la Conférence des Parties, à une recommandation de l'un de ses organes subsidiaires, ou à un programme de travail thématique ou question intersectorielle abordée par la Convention. Les Parties souhaiteront peut-être également indiquer si la mesure est liée à d'autres processus internationaux, tels que ceux d'accords multilatéraux sur l'environnement et/ou processus régionaux pertinents.

<Saisie de texte>

Veillez indiquer, pour la mesure de mise en œuvre, à quels objectifs nationaux ou à quel(s) Objectif(s)

d'Aichi pour la biodiversité elle contribue.

Veillez indiquer l'objectif national ou les objectifs nationaux auxquels la mesure est liée. Si votre pays n'a pas établi d'objectifs nationaux, veuillez indiquer à quel(s) Objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité la mesure est liée. Si votre pays a décidé d'utiliser l'outil d'établissement de rapports en ligne, les objectifs nationaux de votre pays (saisis dans la partie I) ou les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité seront automatiquement affichés pour que vous puissiez sélectionner les objectifs concernés.

<Choisir un ou plusieurs objectifs>

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités :

Veillez indiquer l'efficacité de la mesure à créer le changement souhaité, par exemple un changement dans l'état ou la tendance en matière de diversité biologique, un changement dans les facteurs d'appauvrissement de la diversité biologique, un changement de comportement ou un changement de politique.

Les mesures prises ont été efficaces

Veillez cocher cette case si on peut considérer que cette mesure a complètement atteint ou même dépassé les résultats prévus dans les délais précisés.

Les mesures prises ont été en partie efficaces

Veillez cocher cette case si, en conséquence de la mesure prise, des progrès ont été accomplis dans la réalisation de l'objectif en question, mais le résultat attendu n'a pas encore été entièrement atteint. Cet écart peut être attribuable au délai entre le moment où la mesure a été prise et le moment où tous les effets deviennent manifestes. Il peut aussi être dû à un retard causé par la situation nationale ou des complications dans la mise en œuvre de la mesure. La mesure peut aussi ne pas avoir été mise en œuvre à l'échelle nécessaire ou à un niveau institutionnel adéquat.

Les mesures prises ont été inefficaces

Veillez cocher cette case si cette mesure n'a pas abouti à un changement dans le problème à corriger. Ou une mesure n'a pas produit les résultats souhaités car elle a été rendue inefficace par d'autres facteurs nationaux, par exemple d'autres mesures nationales ayant été prises, peut-être dans d'autres secteurs, qui ont empêché les mesures de produire les résultats prévus. Ceci peut être dû également à un changement dans les circonstances ou situations nationales.

Non connu

Veillez cocher cette case si l'efficacité de la mesure n'est pas connue. Cette situation peut s'expliquer par l'absence d'information permettant d'évaluer les progrès ou le fait que la mesure n'a été prise que récemment et que son efficacité ne s'est pas encore manifestée.

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus.

Veillez fournir des justifications de l'efficacité de la mesure indiquée ci-dessus, par exemple, des informations sur les changements dans l'état et les tendances en matière de diversité biologique, des changements dans les pressions exercées sur la diversité biologique ou les facteurs de son appauvrissement, ou encore des changements dans les conditions socioéconomiques telles que le sensibilisation à la diversité biologique, des changements dans la disponibilité des ressources, des changements aux politiques du gouvernement ou des changements dans le comportement des principaux secteurs d'activités du pays.

Lorsqu'elles font rapport sur cette question, les Parties devraient garder à l'esprit le paragraphe 29 de la décision XIII/1, qui encourage les Parties à entreprendre des évaluations de l'efficacité des mesures prises

pour mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, à documenter les expériences, y compris les méthodes appliquées, à identifier les enseignements tirés, et à transmettre cette information au Secrétaire exécutif, y compris par le biais de leur sixième rapport national et du Centre d'échange.

<Saisie de texte>

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations concernant cette évaluation.)

Veuillez indiquer tout site Internet, lien Internet ou document pertinent donnant accès à des informations supplémentaires liés à l'évaluation de l'efficacité de la mesure prise, par exemple en joignant des articles scientifiques, en fournissant des liens Internet et des citations issues de publications.

<Ajouter un lien> <Ajouter un fichier>

Autres informations pertinentes, notamment des études de cas illustrant comment les mesures prises ont produit (ou devraient produire) des résultats qui contribuent à la mise en œuvre des SPANB

Veuillez fournir des informations supplémentaires, tels que des études de cas liées aux mesures prises. Les éléments des études de cas peuvent comprendre entre autres une courte introduction au sujet ou au problème, une description de ce qui a été fait ou de ce qui est fait actuellement pour corriger la situation, des informations sur les acteurs en cause, des informations sur les enjeux pertinents aux objectifs nationaux ou aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et des conclusions générales et des enseignements tirés, y compris les résultats atteints à ce jour. Les études de cas peuvent être accompagnées de chiffres, de cartes et de photos.

<Saisie de texte>

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations)

Veuillez indiquer tout site Internet, lien Internet ou document pertinent menant à des informations supplémentaires pertinentes.

<Ajouter un lien> <Ajouter un fichier>

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise : Veuillez décrire les obstacles rencontrés et tout besoin scientifique et technique identifié en vue de, y compris la coopération technique et scientifique, des activités de renforcement des capacités ou la nécessité de matériel d'orientation.

Veuillez décrire les besoins ou obstacles identifiés ou rencontrés en termes de mise en œuvre lorsque cette mesure a été prise. A titre d'exemple, votre pays pourrait inclure des questions spécifiques/domaines thématiques pour lesquels une assistance est requise, le type d'assistance nécessaire, ce que le pays pourrait faire grâce à cette aide, et quels groupes de la société seront les principaux bénéficiaires de cette aide. Votre pays pourrait faire des observations sur des questions spécifiques comme les besoins liés à la formation et/ou l'élaboration des lois, technologies, outils, guides ou études. Votre pays souhaitera peut-être également faire des observations sur tout obstacle qui pourrait être surmonté grâce à une meilleure compréhension des systèmes de connaissances traditionnelles et de la science moderne. Les Parties pourraient aussi indiquer quels obstacles ou besoins doivent être traités en priorité. Des informations venant de cette partie du rapport national aideront à améliorer davantage le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique et le transfert de technologie, pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour

la diversité biologique et pour faire en sorte que les informations sur ces questions soient partagées efficacement, conformément à la décision XII/2 et à la décision XIII/23.

<Saisie de texte>

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veuillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations sur ces obstacles et besoins scientifiques et techniques).

Veuillez indiquer tout site Internet, lien Internet ou document pertinent donnant accès à des informations supplémentaires liés à ces obstacles et besoins scientifiques et techniques, par exemple en joignant des rapports ou articles scientifiques, en fournissant des liens Internet et/ou des citations issues de publications.

<Ajouter un lien> <Ajouter un fichier>

Partie III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Cette partie du sixième rapport national a pour but de recueillir des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux de votre pays. Le modèle doit être reproduit pour chacun des objectifs nationaux de votre pays. Si votre pays n'a pas établi d'objectifs nationaux, évaluez les progrès du pays dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Si votre pays utilise l'outil d'établissement de rapports en ligne, les objectifs nationaux saisis à la partie I s'inscriront automatiquement dans cette partie du rapport national. Dans la partie IV, on trouve une série d'annotations, de questions guides et de liens vers des informations pertinentes sur chacun des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Certaines de ces orientations peuvent intéresser les Parties lorsqu'elles entreprennent l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs nationaux dans cette partie du rapport.

En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez évaluer le niveau de progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national de votre pays ou engagements semblables. Le tableau doit être rempli pour chaque objectif national. Si votre pays n'a pas fixé d'objectifs nationaux, veuillez utiliser les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

III. Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national

Objectif

Veuillez sélectionner l'objectif national ou l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité faisant l'objet de l'évaluation. Si votre pays utilise l'outil d'établissement de rapports en ligne, les objectifs nationaux saisis à la partie I s'inscriront automatiquement dans cette partie du rapport national.

<Veuillez choisir un objectif>

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné

Veuillez indiquer le niveau actuel de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national choisi en utilisant les catégories ci-dessous. Les catégories ci-dessous sont les mêmes que dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. L'évaluation doit tenir compte de l'échéance prévue pour réaliser l'objectif national.

En voie de dépasser l'objectif

Veillez cocher cette case si les mesures nationales prises mèneront au dépassement de l'objectif/critère fixé par l'objectif à l'échéance. Cela pourrait signifier un dépassement possible des seuils définis, dans le cas des objectifs quantitatifs, ou que les actions ou les conditions requises devant être réalisées ont été dépassées, dans le cas d'objectifs qualitatifs.

En voie d'atteindre l'objectif

Veillez cocher cette case si les mesures prises et l'état actuel des enjeux abordés par l'objectif seront atteints à l'échéance.

Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents

Veillez cocher cette case si des progrès importants ont été accomplis dans la réalisation de l'objectif. Les progrès peuvent prendre la forme de mesures prises ou d'améliorations réelles de l'état des enjeux abordés. Cependant, bien que cette catégorie signifie que la situation s'améliore, les progrès accomplis seront insuffisants pour que l'objectif soit atteint à l'échéance, à moins que des mesures supplémentaires ne soient prises.

Aucun changement notable

Veillez cocher cette case si aucun changement important n'a été observé, en raison du fait, par exemple, que les mesures prises n'ont pas encore eu de répercussions, que les mesures prises ont été inefficaces ou qu'aucune mesure importante n'a été prise.

Éloignement de l'objectif

Veillez cocher cette case si l'enjeu abordé par l'objectif se détériore et ce, parce que les pressions exercées sur la diversité biologique augmentent, il y a eu d'autres changements à la situation nationale, les mesures prises n'ont pas encore eu de répercussions, et/ou aucune mesure importante n'a encore été prise.

Non connu

Veillez cocher cette case si les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif ne sont pas connus. Ceci pourrait être dû au fait que les informations disponibles ne sont pas concluantes, ou qu'aucune évaluation n'a été entreprise.

Date à laquelle l'évaluation a été effectuée

Veillez préciser la date à laquelle cette évaluation des progrès accomplis a été effectuée.

<Date>

Informations supplémentaires (Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris sur les obstacles dans la réalisation de l'évaluation).

Veillez fournir des renseignements justifiant le choix ci-dessus. Ceci pourrait inclure des informations sur les conséquences générales des mesures prises, les changements dans l'état et les tendances en matière de diversité biologique, les changements dans la pression exercée sur la diversité biologique ou les facteurs de son appauvrissement, les changements dans les conditions socioéconomiques telles que la sensibilisation à la diversité biologique, les changements dans la disponibilité des ressources, les changements aux politiques gouvernementales ou les changements dans le comportement des principaux secteurs d'activités au pays. En ce qui concerne les objectifs quantitatifs, les Parties pourraient envisager de faire rapport sur l'étendue de la réalisation par rapport à la valeur de l'objectif. À titre d'exemple, cette évaluation pourrait être présentée sous forme de pourcentages pour certains types d'objectifs. Les Parties souhaiteront peut-être également

décrire le processus qu'elles ont utilisé pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif, ainsi que faire rapport sur tout obstacle lié au processus d'évaluation de l'objectif.

<Saisie de texte>

Indicateurs utilisés dans cette évaluation

Veillez indiquer tous les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. Ces indicateurs pourraient comprendre les indicateurs contenus dans la stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité de votre pays ou les indicateurs développés pour d'autres processus. Dans sa décision XIII/28, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a accueilli avec satisfaction une liste d'indicateurs généraux et spécifiques pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Vous pourrez utiliser cette liste d'indicateurs, selon qu'il convient, pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux de votre pays. De plus amples renseignements sur les indicateurs, y compris les outils de développement des indicateurs nationaux, sont mis à disposition par le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité (<http://www.bipindicators.net/>) et par le Réseau d'observation de la biodiversité au sein du Groupe d'observations de la Terre (<http://geobon.org/>).

Indicateur(s) utilisé(s) dans cette évaluation

<Indicateur(s) utilisé(s)> Veuillez fournir une liste des indicateurs utilisés pour l'évaluation de cet objectif.

Ou

Cochez cette case si votre pays n'a pas utilisé d'indicateurs pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif national.

Aucun indicateur utilisé

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Veillez décrire les outils et les méthodes que votre pays a utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif national, par exemple des études de cas, des études théoriques, des opinions d'experts et des consultations des parties prenantes et autres.

<Saisie de texte>

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations sur cette évaluation).

Veillez indiquer tout site Internet, lien Internet ou document pertinent menant à des informations supplémentaires concernant l'évaluation des progrès dans la réalisation de cet objectif national. Ceci pourrait inclure des informations sur les méthodes et les données qui sous-tendent les indicateurs et les outils indiqués ci-dessus.

<Ajouter un lien> <Ajouter un fichier>

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Veillez indiquer le niveau de confiance de votre pays à l'égard de l'évaluation menée ci-dessus.

Fondée sur des données factuelles

Veillez cocher cette case s'il existe des informations et des indicateurs suffisants, solides et facilement

disponibles pour évaluer tous les éléments de l'objectif.

Fondée en partie sur des données factuelles

Veillez cocher cette case si il existe certains indicateurs et informations pour évaluer les progrès dans la réalisation de l'objectif, mais qu'il n'est pas possible d'évaluer tous les éléments ou qu'il existe des limitations dans l'information.

Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez cocher cette case si l'information et les indicateurs pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sont limités et que l'évaluation repose fortement sur l'opinion d'experts.

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Veillez expliquer pourquoi l'évaluation a reçu la cote de confiance indiquée ci-dessus, Les Parties peuvent offrir des commentaires sur les types d'information ou d'indicateurs utilisés, leur représentativité, leur couverture et leurs limites éventuelles.

<Saisie de texte>

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Veillez préciser le caractère adéquat du suivi en place pour cet objectif national.

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat

Veillez cocher cette case si les systèmes de suivi en place sont en mesure de fournir des informations de qualité, en quantité suffisante et dans des délais acceptables, afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif.

Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)

Veillez cocher cette case si les systèmes de suivi en place ne peuvent fournir qu'une partie des informations requises pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

Aucun système de suivi en place

Veillez cocher cette case si aucun suivi n'est en place au pays afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez cocher cette case si aucun suivi n'est nécessaire pour entreprendre des évaluations adéquates et en temps voulu des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et indiquer si un système de suivi est en place

Si vous avez coché une des deux premières cases ci-dessus (c.-à-d., le suivi de cet objectif est adéquat ou le suivi de cet objectif est partiel), veuillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré, y compris des informations sur tout système de suivi pertinent. Votre réponse doit préciser les caractéristiques du système de suivi, les organisations qui en sont responsables, le mode de collecte des informations ou des données, le type de données recueillies et la fréquence de l'actualisation des données.

<Saisie de texte>

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Veillez utiliser ce champ pour indiquer des sites et liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à de plus amples informations sur le système de suivi)

Veillez fournir tout fichier pertinent et/ou lien vers des sites Web d'autres sources contenant des informations sur le suivi, notamment en joignant des rapports ou articles scientifiques, en indiquant des liens

Internet et/ou en fournissant des citations tirées de publications.

<Ajouter un lien> <Ajouter un fichier>

Partie IV. Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque Objectif mondial d'Aichi pour la biodiversité

Cette partie du sixième rapport national a pour but de recueillir des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité d'envergure mondiale. Cette section établit un lien entre les progrès accomplis au niveau national et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Veuillez tenir compte de tous les éléments associés à l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité dans votre description de la contribution de votre pays aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. L'information recueillie dans cette partie du rapport facilitera la préparation d'une analyse/synthèse des contributions des mesures nationales, régionales et autres mesures aux objectifs mondiaux, conformément à la décision X/2. Les réponses fournies dans cette partie du rapport national devraient prendre appui sur l'information fournie dans les parties II et III, sans toutefois répéter l'information fournie dans les parties précédentes du rapport.

En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez décrire la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Ce tableau doit être rempli pour chacun des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Pour les Parties dont les objectifs nationaux sont identiques aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, une partie de cette information peut être fournie dans les parties II et III ci-dessus. Veuillez fournir des descriptions supplémentaires de la contribution nationale de votre pays à la réalisation de chaque Objectif mondial d'Aichi pour la biodiversité.

IV. Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque Objectif mondial d'Aichi pour la biodiversité

Objectif 1 d'Aichi pour la biodiversité : Sensibilisation accrue à la diversité biologique

Veuillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quel est le niveau actuel de sensibilisation à la diversité biologique? Quels groupes comprennent le mieux/le moins la diversité biologique (par exemple, votre pays souhaitera peut-être tenir compte des données désagrégées par genre, âge, ou niveau d'enseignement)? Quelles activités de sensibilisation ont été entreprises? Quelle a été leur efficacité? Les Parties souhaiteront peut-être utiliser les informations disponibles sur le site Internet du Baromètre de la diversité biologique (<http://ethicalbiotrader.org/biodiversity-barometer/>) et dans Google Trends (<https://www.google.ca/trends/>), pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Veuillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité : Les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles études d'établissement de la valeur ont été entreprises et à quels écosystèmes se sont-elles appliquées? Dans quelle mesure ces études d'estimation de la valeur ont servi de base pour prendre des décisions? Dans quelle mesure les considérations liées à la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies de développement local et de réduction de la pauvreté et les processus de planification nationaux? Dans quelle mesure la diversité biologique est intégrée aux systèmes d'établissement de rapports et de comptabilité nationaux? Dans quelle mesure votre pays crée-t-il des comptes de ressources naturelles dans le Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE)? Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, vous pourrez tenir compte des réponses apportées par votre pays aux questions 2 et 3 du Cadre de présentation des rapports financiers. Les Parties souhaiteront peut-être aussi utiliser les informations sur la comptabilité environnementale et économique publiées sur le site Web de la Division de statistique des Nations Unies (<http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/default.asp>), et le guide préliminaire sur différentes conceptualisations des multiples valeurs de la nature et des bénéfices qu'elle procure, élaboré par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (http://www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/IPBES-4-INF-13_EN.pdf).

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité : Réforme des mesures d'incitation

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les pays souhaiteront peut-être tenir compte des principales étapes prévues pour la pleine réalisation de l'Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité (adoptées dans la décision XII/3), ainsi que des modalités connexes pour leur mise en œuvre. Dans cette même décision, les Parties ont été invitées à faire rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces étapes, ainsi que sur toute autre étape ou échéance fixée à l'échelle nationale, dans le cadre de leurs rapports nationaux ou, selon qu'il convient, par le biais du cadre d'établissement de rapports en ligne concernant la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et

la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

D'autres informations sur les modalités concernant la pleine opérationnalisation de l'Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité figurent dans le document UNEP/CBD/COP/12/INF/20 (<https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-12/information/cop-12-inf-20-en.doc>). D'autre part, dans sa décision XIII/20, la Conférence des Parties a rappelé cette décision et a invité les Parties à inclure également des informations sur les études analytiques qui identifient des possibilités d'éliminer, d'éliminer progressivement ou de réformer des mesures d'incitation, y compris des subventions, qui ont des effets néfastes sur la diversité biologique, et qui identifient des possibilités de promouvoir la conception et une reconnaissance et un soutien adéquats aux peuples autochtones et communautés locales qui protègent des territoires et des zones, et d'autres initiatives de conservation communautaire efficaces; l'application de mesures d'incitation positive, telles qu'une reconnaissance et un soutien adéquat des peuples autochtones et des communautés locales qui protègent des territoires et des zones, et d'autres initiatives de conservation communautaire efficaces.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Des analyses des mesures d'incitation et de leur impact potentiel sur la diversité biologique et les services écosystémiques ont-elles été faites? Quelles mesures d'incitation nuisibles, dont des subventions, ont été supprimées, éliminées progressivement ou modifiées? Quelles ont été leurs conséquences sur la diversité biologique? Quelles autres mesures d'incitation nuisibles existent au pays et quelles sont leurs conséquences sur la diversité biologique? Quelles mesures d'incitation positives pour la diversité biologique ont été mises en œuvre et quels enjeux de la diversité biologique abordent-elles? Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties pourront utiliser les informations disponibles dans la base de données de l'OCDE sur les Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs (<http://www.oecd.org/tad/agricultural-policies/producerandconsumersupportestimatesdatabase.htm>).

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 4 d'Aichi pour la biodiversité : Production et consommation durables

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Pour faire rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties devraient tenir compte des orientations ci-après:

Décision XIII/8 (utilisation durable de la diversité biologique: viande de brousse et gestion durable de la faune sauvage), paragraphe 3. La Conférence des Parties invite les Parties à inclure dans leurs sixièmes rapports nationaux des informations sur l'emploi des systèmes de gestion axés sur les droits et le transfert de ces droits et de la gestion y afférent aux peuples autochtones et aux communautés locales,

en ce qui concerne la gestion durable de la faune sauvage.

Votre pays souhaitera peut-être également faire des observations sur les questions liées au tourisme durable concernant le paragraphe 111 a) de la décision XIII/3 (mesures stratégiques propres à renforcer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, y compris en ce qui concerne l'intégration de la diversité biologique dans les secteurs et entre les secteurs). Ce paragraphe demande au Secrétaire exécutif, dans la limite des ressources disponibles, d'analyser les informations fournies par les Parties dans leurs sixièmes rapports nationaux concernant les activités touristiques, complétées par des informations fournies par les organisations internationales et initiatives pertinentes.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles mesures ont été prises pour réduire les répercussions des secteurs de la production sur la diversité biologique? Comment la demande de ressources naturelles dans le pays a-t-elle et cette demande est-elle durable à l'heure actuelle? Quelles mesures ont été prises afin de réduire la consommation de ressources et/ou la rendre plus durable? Quels plans de consommation et de production durables ont été mis en place? Comment ceci tient compte des besoins des différents groupes?

Les Parties souhaiteront peut-être utiliser les informations disponibles sur le site Internet de la CITES (<https://cites.org/fra>), l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies (www.unwto.org), la liste des espèces menacées de l'UICN (<http://www.iucnredlist.org>), le Global Footprint Network (http://www.footprintnetwork.org/en/index.php/GFN/page/footprint_for_nations/), le Water Footprint Network (<http://waterfootprint.org/en/water-footprint/national-water-footprint/>) et TRAFFIC (<http://www.traffic.org/>), pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 5 d'Aichi pour la biodiversité : L'appauvrissement des habitats est réduit de moitié ou ralenti au moins

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Comment le taux d'appauvrissement des principaux habitats a-t-il changé? Comment le taux de dégradation et de fragmentation des habitats a-t-il changé? Quelle a été la cause de ces changements? Quelles mesures ont été prises afin de lutter contre les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique? Pour aider les Parties à recueillir et partager des informations et des données sur l'état de mise en œuvre de l'Objectif 5 d'Aichi pour la biodiversité, le Secrétariat de la CBD a préparé des dossiers de données qui utilisent des informations provenant de différentes sources. Ces dossiers peuvent être consultés à l'adresse : <https://www.cbd.int/forest/>. Les Parties souhaiteront peut-être aussi utiliser les informations disponibles

sur les sites Internet de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO (<http://www.fao.org/forest-resources-assessment/fr/>), de l'Observatoire mondial des forêts (http://www.wri.org/our-work/project/global-forest-watch/maps_data), du Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes (<http://www.gmba.unibe.ch/>), pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. Des informations pertinentes sont disponibles également sur les sites Internet de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (<http://www.unccd.int/en/Pages/default.aspx>) et de la Convention de Ramsar (<http://www.ramsar.org/>).

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 6 d'Aichi pour la biodiversité : Gestion durable des ressources halieutiques

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quels ont été les changements aux stocks de poissons et d'invertébrés, et de plantes aquatiques au pays? Quelle est la cause de ces changements? Quelle est la durabilité des techniques de pêche utilisées au pays? Quels plans de gestion ont été mis en place pour les stocks de poissons en déclin? Quelles sont les réglementations ou les politiques de récupération des espèces en déclin en place au pays? Quelles sont les dispositions existantes pour minimiser les conséquences de la pêche sur les espèces menacées? Quelles dispositions existantes tiennent compte des importantes conséquences nuisibles indirectes sur les espèces non ciblées? Quelles sont les dispositions existantes pour protéger les habitats marins vulnérables et lutter contre les menaces à la structure et la fonction des écosystèmes? Quelles mesures de gestion sont en place afin de réduire les prises accessoires et les rejets? Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties peuvent utiliser les informations disponibles dans la publication de la FAO sur la Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (<http://www.fao.org/fishery/sofia/fr>), les statistiques de la FAO sur la pêche (<http://www.fao.org/fishery/statistics/fr>), le site Internet du Marine Stewardship Council (<https://www.msc.org>), le site Internet de Sea Around Us (<http://www.seaaroundus.org>), la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (<http://www.iucnredlist.org>) et le site Internet de FishBase (<http://www.fishbase.ca/>).

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide

fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 7 d'Aichi pour la biodiversité : Agriculture, aquaculture et foresterie durables

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties devraient prendre en compte les orientations ci-après :

Décision XIII/15 (Répercussions de l'évaluation de l'IPBES sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire pour les travaux de la Convention), paragraphe 8. Invite les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à fournir au Secrétaire exécutif des informations sur les initiatives et activités nationales pertinentes visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, et prie le Secrétaire exécutif, dans la limite des ressources disponibles, de consolider ces informations, y compris des informations contenues dans les rapports nationaux, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à une réunion qui se tiendra avant la quatorzième réunion de la Conférence des Parties.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles mesures, y compris des changements dans les politiques d'affectation des sols et de gestion des ressources, ont été mises en place afin d'assurer la durabilité de l'agriculture, de l'aquaculture et de l'exploitation forestière? Quelle est leur efficacité? Les Parties souhaiteront peut-être utiliser les informations disponibles dans FAOSTAT (<http://faostat3.fao.org/home/F>), le Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC) (<http://www.pefc.org>) et le Forest Stewardship Council (<https://ca.fsc.org/fr-ca>), pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 8 d'Aichi pour la biodiversité : La pollution est réduite

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quels changements ont subi les charges de polluants et de nutriments dans les écosystèmes du pays? Quels écosystèmes ont subi

d'importants changements? Quels polluants demeurent inquiétants au pays? Quelles mesures ont été mises en place afin de limiter les sources ponctuelles de pollution? Quelles réglementations ou mesures ont été mises en place afin de lutter contre les sources non ponctuelles de pollution? Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties souhaiteront peut-être utiliser les informations disponibles sur les sites Web des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (<http://chm.pops.int>), de la Convention de Minamata sur le mercure (<http://www.mercuryconvention.org>), de l'International Nitrogen Initiative (<http://www.initrogen.org/>), de FAOSTAT (<http://faostat3.fao.org/home/F>) et du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS eau) (<http://www.unep.org/gemswater/>).

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité : Les espèces exotiques envahissantes sont contrôlées

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quel est le changement dans le nombre d'espèces exotiques envahissantes au pays? Quelles mesures ont été prises afin d'éliminer ou de contrôler les espèces exotiques envahissantes existantes et qui a contribué à leur application? Quelles mesures frontalières ou de quarantaine ont été mises en place afin de prévenir l'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes? Comment les mesures de contrôle frontalier existantes ont-elles été renforcées? Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties souhaiteront peut-être utiliser les informations disponibles sur le site de GIASI Partnership Gateway. (<http://giasipartnership.myspecies.info/en>).

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 10 d'Aichi pour la biodiversité : Écosystèmes vulnérables aux changements climatiques

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles mesures ont été prises pour réduire la pression exercée sur les écosystèmes vulnérables aux changements climatiques et/ou l'acidification des océans? Dans quelle mesure ces pressions ont-elles été réduites? Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties souhaiteront peut-être utiliser les informations disponibles dans la base de données de la FAO sur les écosystèmes marins vulnérables (<http://www.fao.org/in-action/vulnerable-marine-ecosystems/en/>) et sur le site Internet de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (<http://www.icriforum.org/>).

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité : Les aires protégées

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Les Parties sont invitées à tenir compte des orientations suivantes dans l'établissement de leurs rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif :

Décision XI/24 (Aires protégées), paragraphe 1. Invite les Parties à : j) faire rapport sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour le programme de travail sur les aires protégées, y compris l'intégration des résultats de la mise en œuvre des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial et par d'autres donateurs, par le biais du cadre d'établissement de rapports du programme de travail qui est intégré aux cinquième et sixième rapports nationaux, comme prévu aux paragraphes 33 a); e) de la décision X/31, afin d'assurer un suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 11 d'Aichi et la mise en œuvre du programme de travail;

Décision X/31 (Aires protégées), paragraphe 33. Invite les Parties à : a) envisager, dans le cadre de l'établissement des rapports, la mise en place d'un processus simple et efficace de communication de l'information, qui assure le suivi de la situation globale de la conservation de la diversité biologique dans les aires protégées, ainsi que des mesures prises et des résultats du programme de travail sur les aires protégées; (...) e) veiller à ce que la communication des informations sur le programme de travail des aires protégées soit clairement intégrée à celle sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et des indicateurs connexes;

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelle est la superficie actuelle des aires protégées terrestres et marines (globalement, par écorégion, par type d'habitat, etc.)? Est-ce que ces chiffres comprennent des aires effectivement protégées par les peuples autochtones et les communautés locales? Quelles aires d'importance pour la diversité biologique et les services fournis

par les écosystèmes ne sont pas protégées à l'heure actuelle? Quelles aires sont sous-représentées? Quelle est l'efficacité des aires protégées actuelles? Comment l'efficacité de leur gestion a-t-elle changé? Quelles mesures ont été prises pour promouvoir une gestion équitable des aires protégées? Les peuples autochtones et les communautés locales participent-ils à la gestion des aires protégées? Quel mode d'appui ou processus a été établi afin d'aider les peuples autochtones et les communautés locales à documenter, cartographier et enregistrer leurs aires de conservation communautaires et/ou élaborer, mettre en œuvre ou assurer le suivi des plans de conservation communautaires? Quels autres groupes ou parties prenantes contribuent à la gestion des aires protégées? Quelles mesures ont été prises pour intégrer les aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes?

Pour aider les Parties à recueillir et à partager des informations sur les données et l'état d'application de l'Objectif II d'Aichi pour la biodiversité, le Secrétariat de la CBD a préparé des dossiers de données, en utilisant des informations provenant de différentes sources. Chaque dossier de données par pays comprend des informations sur une estimation de la superficie des aires protégées, les écorégions terrestres et marines, les Aires importantes pour les oiseaux et la biodiversité (IBA), et les sites de l'Alliance for Zero Extinction (AZE), entre autres. Ces dossiers peuvent être consultés à l'adresse : <https://www.cbd.int/protected/>. Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties souhaiteront peut-être aussi utiliser les informations disponibles sur le site Web de Protected Planet (<http://www.protectedplanet.net>), le portail d'information sur l'efficacité de la gestion des aires protégées (<https://www.protectedplanet.net/c/protected-areas-management-effectiveness-pame>), le Registre ICCA (<http://www.iccaregistry.org/>), et les indicateurs du CSIRO Protected Area Representativeness and Connectedness Indices et l'Indice de Map of Life's Species Protection (<https://mol.org/indicators/>).

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 12 d'Aichi pour la biodiversité : Réduction des risques d'extinction

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Est-ce que certaines espèces ont disparu dans votre pays depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique? Quels sont les changements constatés dans l'état de conservation des espèces? Quel pourcentage d'espèces est menacé dans votre pays? Parmi ces espèces, combien sont endémiques? Quelles mesures ont été prises pour lutter contre ceci? Quels changements ont subi les principales menaces pour les espèces menacées depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique? Quelles mesures ont été prises pour faire face à ces menaces?

Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties souhaiteront peut-être utiliser les informations disponibles dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (<http://www.iucnredlist.org>), l'Indice Planète vivante (<http://www.livingplanetindex.org/home/index>), les

bases de données de Tropical, Ecology Assessment and Monitoring Network (<http://www.teamnetwork.org>), de Botanic Gardens Conservation International's ThreatSearch (http://www.bgci.org/threat_search.php) et de Species+ (<https://www.speciesplus.net/>), l'Indice PREDICTS Local Biodiversity Intactness Index (<http://www.predicts.org.uk/>) et les indicateurs de Map of Life's Species Habitat (<https://mol.org/indicators/>).

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 13 d'Aichi pour la biodiversité : Sauvegarder la diversité génétique

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles mesures ont été entreprises afin de sauvegarder la diversité génétique des espèces de plantes cultivées et d'animaux d'élevage et domestiqués, des espèces sauvages apparentées et des espèces vulnérables sur les plans socioéconomique et culturel? Les espèces sont-elles maintenues in situ ou ex situ? Comment ces plans ont-ils été élaborés et quels groupes y ont contribué? Quels plans ou stratégies de gestion des espèces ont été mis en place afin de maintenir la diversité génétique in situ et ex situ?

Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties souhaiteront peut-être utiliser les informations disponibles dans le système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) au sein de la base de données mondiales sur les ressources génétiques animales de la FAO (<http://dad.fao.org/>), et la base de données de la FAO sur l'État des ressources génétiques forestières mondiales (<http://www.fao.org/forestry/fgr/64582/fr/>).

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 14 d'Aichi pour la biodiversité : Les services écosystémiques

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Les Parties sont invitées à tenir compte des orientations suivantes dans l'établissement de leurs rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif :

Décision XII/5 (La diversité biologique au service de l'élimination de la pauvreté et du développement durable), paragraphe 3. Encourage les Parties à intégrer la diversité biologique et les avantages procurés par la nature aux populations, y compris les services et fonctions écosystémiques, dans les stratégies, initiatives et processus d'élimination de la pauvreté et de développement à tous les niveaux et, à l'inverse, à intégrer les préoccupations et les priorités en matière d'élimination de la pauvreté et de développement dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et d'autres plans, politiques et programmes pertinents pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et à suivre, évaluer et rendre compte de ces initiatives d'intégration en utilisant les indicateurs et outils appropriés, et à inclure cette information et autres dans leur rapport national;

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quels changements a subi l'état des écosystèmes importants pour l'offre des services fournis par les écosystèmes? Quels changements ont subi les pressions exercées sur les écosystèmes importants pour l'offre des services fournis par les écosystèmes? Quelle est la contribution de ces écosystèmes au bien-être humain? Dans quel état sont les écosystèmes importants dans votre pays? Quels écosystèmes se détériorent le plus rapidement? Quels écosystèmes sont en voie d'amélioration? La détérioration plus poussée de certains écosystèmes risque-t-elle de dépasser le point de non-retour? Quels écosystèmes ont besoin d'être restaurés? Quels écosystèmes ont besoin d'être protégés? Quelles sont les principales pressions exercées sur les écosystèmes qui fournissent des services essentiels au bien-être humain? Quels écosystèmes sont particulièrement importants pour le bien-être des femmes, des peuples autochtones et communautés locales, et des populations pauvres et vulnérables? Comment les besoins des femmes, des peuples autochtones et communautés locales et des populations pauvres et vulnérables sont-ils pris en compte dans la gestion des écosystèmes? Quels facteurs provoquent ou causent l'appauvrissement des services fournis par les écosystèmes?

Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties souhaiteront peut-être utiliser les informations disponibles dans l'Indice de la santé des océans

(<http://www.oceanhealthindex.org>) et les données et classement du stress anticipé pour les aqueducs de l'Institut des ressources mondiales (<http://www.wri.org/resources/data-sets/aqueduct-projected-water-stress-country-rankings>).

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 15 d'Aichi pour la biodiversité : Restauration et résilience des écosystèmes

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Les Parties sont invitées à tenir compte des orientations suivantes dans l'établissement de leurs rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif :

Décision XIII/5 (restauration des écosystèmes : plan d'action à court terme), paragraphe 6. Invite les Parties à fournir, de manière facultative, des informations sur leurs activités et leurs résultats dans l'application du plan d'action, et prie le Secrétaire exécutif de consolider les communications et de les mettre à disposition, par le biais du Centre d'échange de la Convention;

Décision XI/19 (Diversité biologique, changements climatiques et questions connexes : conseils sur l'application des garanties pertinentes pour la diversité biologique en ce qui concerne les approches de politique générale et les incitations positives concernant la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement), paragraphe 11. Invite en outre les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées à prendre en compte les informations figurant dans l'annexe lorsqu'ils établissent leurs rapports nationaux et autres communications sur l'état d'avancement des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et, s'il y a lieu, d'autres communications pertinentes au titre d'autres processus;

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Dans quelle mesure la dégradation des habitats a-t-elle changé au pays depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique? Quelles aires et/ou quelle proportion des habitats ont été restaurés? Est-ce que certaines aires restaurées étaient importantes pour la séquestration du carbone? Quels types d'activités de restauration ont été utilisés? Comment ont été pris en compte les objectifs sociaux, économiques et environnementaux, ainsi que la participation de tous les acteurs concernés, y compris les peuples autochtones et communautés locales et les femmes? Quelles ont été les répercussions des activités de restauration sur la résilience des écosystèmes touchés?

Pour aider les Parties à recueillir et à partager des informations et des données sur l'état d'application de l'Objectif 15 d'Aichi pour la biodiversité, le Secrétariat de la CBD a préparé des dossiers de données qui utilisent des informations provenant de différentes sources. Ces dossiers peuvent être consultés à l'adresse <https://www.cbd.int/restoration/>. Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties souhaiteront peut-être aussi utiliser les informations disponibles sur le site Internet du Défi de Bonn (<http://www.bonnchallenge.org/>), et l'atlas des occasions de restauration des forêts et des paysages de l'Institut des ressources mondiales (<http://www.wri.org/resources/maps/atlas-forest-and-landscape-restoration-opportunities>).

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 16 d'Aichi pour la biodiversité : Accès aux ressources génétiques et partage des avantages découlant de leur utilisation

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Au paragraphe 4 de la décision NP-1/3, les Parties au Protocole de Nagoya ont été priées de remettre un rapport national intérimaire sur le respect de leurs obligations au titre du Protocole de Nagoya, douze mois avant la troisième réunion de la COP-MOP (novembre 2017). Dans cette même décision, la COP-MOP invitait aussi des communications d'informations pertinentes par des non-Parties au Protocole.

Les informations publiées par votre pays dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, y compris le rapport national intérimaire, peuvent être consultées à l'adresse: <https://absch.cbd.int/countries>.

Si votre pays a achevé le rapport national intérimaire, vous souhaiterez peut-être inclure le lien vers ce rapport dans le champ ci-dessous, ainsi que toute autre information pertinente. Il n'est pas nécessaire de reproduire dans le sixième rapport national les informations qui ont déjà été communiquées dans le rapport national intérimaire sur le respect des obligations au titre du Protocole de Nagoya.

Si votre pays n'a pas (encore) achevé le rapport national intérimaire sur le respect des obligations au titre du Protocole de Nagoya, vous pourriez envisager de le faire. Dans l'alternative, voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles mesures ont été entreprises pour ratifier le Protocole ou y accéder, si ce n'est pas encore fait? Quelles mesures ont été prises pour rendre le Protocole fonctionnel à l'échelle du pays si votre pays a ratifié le Protocole ou y a accédé? Votre pays a-t-il mis en place des structures institutionnelles (correspondant national, autorité(s) national(e)s compétente(s) et points de contrôle) afin d'appliquer le Protocole? Votre pays a-t-il mis en place les mesures législatives, administratives ou de politique nécessaires en matière d'accès et de partage des avantages afin de respecter ses obligations au titre du Protocole? Si non, votre pays a-t-il entrepris l'étude ou le développement de mesures d'accès et de partage des avantages (APA), ou prévoit-il le faire, afin d'appliquer le Protocole? Si votre pays a publié des informations pertinentes dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, vous pourriez inclure le lien vers cette information dans le champ ci-dessous.

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 17 d'Aichi pour la biodiversité : Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Si votre pays n'a pas élaboré un SPANB ou n'a pas révisé/actualisé son SPANB depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, quelles mesures ont été prises en vue de le faire? Si votre pays ne prévoit pas d'élaborer ou de réviser/actualiser son SPANB, existe-t-il d'autres politiques, plans, programmes ou stratégies nationaux qui concernent le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ou les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité? Votre pays a-t-il mis en place des stratégies régionales ou infranationales pour la diversité biologique? Prévoit-il d'en élaborer? Quelles mesures ont été prises afin d'adopter un SPANB comme instrument de politique générale? À quel niveau et par quels organes (par exemple, le Ministère de l'environnement, le Conseil des ministres, le Parlement, etc.) le SPANB a-t-il été adopté? Quelles seront les conséquences? Comment cette situation aidera-t-elle à intégrer les questions liées à la diversité biologique aux plans sectoriels et intersectoriels, ainsi qu'aux politiques ayant des répercussions sur la diversité biologique? Quels acteurs et parties prenantes ont contribué à l'élaboration ou la révision/actualisation du SPANB? Quel rôle ont-ils joué dans ce processus? Comment contribueront-ils à l'application des SPANB? Quelles mesures sont en place afin d'évaluer l'efficacité des SPANB à ce jour? Les SPANB sont-ils assortis d'indicateurs et/ou d'un mode de suivi afin d'évaluer l'efficacité de leur mise en œuvre?

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité : Les connaissances traditionnelles

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Les Parties sont invitées à tenir compte des orientations suivantes dans l'établissement de leurs rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif :

Décision XII/12: (Article 8 j) et dispositions connexes), A. paragraphe 9. Encourage les Parties et les communautés autochtones et locales à étudier comment les communautés autochtones et locales pourraient participer efficacement à la collecte et l'analyse de données, y compris le suivi communautaire, et à examiner davantage comment les systèmes communautaires de suivi et d'information des communautés autochtones et locales et comment une approche fondée sur de multiples éléments de preuve pourraient être appliqués pour valider les données émanant de divers systèmes de connaissances dans des conditions égales. Ces efforts pourraient contribuer à l'établissement des futurs rapports nationaux et à l'examen de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité,

tout particulièrement l'objectif 18;

Également dans la décision XII/12 :

Dialogue approfondi sur les domaines thématiques et autres questions intersectorielles, paragraphe 14. Encourage les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales concernées, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes intéressées, et prie le Secrétaire exécutif de tenir compte des conseils et des recommandations issus du dialogue approfondi sur le thème « Relier les systèmes de connaissances traditionnelles à la science, comme dans le cadre de l'IPBES, y compris les dimensions relatives à l'égalité entre les sexes », lors de la mise en œuvre des domaines de travail pertinents de la Convention, et encourage également les Parties à envisager de faire rapport sur les progrès accomplis dans les futurs rapports nationaux;

B. paragraphe 2. Invite les Parties, les autres gouvernements, les organisations compétentes, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes concernées à mettre en œuvre le plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique, compte tenu des diverses situations nationales dont les régimes juridiques et politiques, et à faire rapport sur les progrès accomplis au Secrétaire exécutif, ainsi que dans le cadre du processus d'établissement des rapports nationaux;

E. paragraphe 6. Demande instamment aux Parties et aux autres gouvernements de reconnaître, d'appuyer et d'encourager l'élaboration de systèmes sui generis locaux par les communautés autochtones et locales, notamment au moyen de l'élaboration de protocoles communautaires dans le cadre de plans d'action nationaux pour la protection, la préservation et la promotion des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles au sein des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et invite les Parties et les autres gouvernements à faire rapport sur ces initiatives, par le biais du processus d'établissement des rapports nationaux, du Groupe de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes et du Portail d'information de la Convention sur les connaissances traditionnelles;

Décision XIII/18 (Article 8 j) et dispositions connexes – Lignes directrices facultatives Mo'otz Kuxtal1), paragraphe 5. Invite les Parties à faire rapport sur leur expérience d'utilisation des Lignes directrices facultatives dans leurs rapports nationaux;

Vous pouvez consulter les peuples autochtones et les communautés locales, selon qu'il convient, pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif. Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quelles étapes ont été mises en place depuis d'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique afin de respecter les connaissances, les innovations, les pratiques et l'utilisation coutumière des ressources biologiques par les peuples autochtones et les communautés locales? Quels mécanismes et procédés ont été mis en place pour le promouvoir? Comment les connaissances traditionnelles ont-elles été intégrées et prises en compte dans l'application de la Convention? Est-ce qu'un correspondant national pour l'article 8 j) et les dispositions connexes a été désigné? Est-ce qu'un plan d'action national a été développé afin de protéger, préserver et promouvoir les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales et encourager l'utilisation durable de la diversité biologique? Existe-t-il des plans d'action communautaires pour les connaissances traditionnelles? Est-ce que les peuples autochtones et/ou les communautés locales ont participé pleinement et de manière efficace à l'intégration de leurs connaissances dans l'application de la Convention? Est-ce que les peuples autochtones et/ou les communautés locales, selon le cas, participent efficacement à l'application de la Convention, notamment à la révision/actualisation et la mise en œuvre des SPANB? Est-ce que des plans d'action ont été développés ou d'autres arrangements nationaux adoptés afin de protéger, préserver et promouvoir les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales? Des systèmes ont-ils été mis en place pour accorder le consentement préalable donné en connaissance de cause des communautés autochtones et locales pour l'accès à leurs connaissances, innovations et pratiques? Est-ce que des mesures sont en place au niveau national afin de reconnaître et d'encourager les droits à une utilisation durable coutumière de la diversité biologique? Quels progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action sur l'utilisation durable coutumière de la diversité biologique, du Code de

conduite éthique de Tkarihwaié:ri, afin d'assurer le respect du patrimoine culturel et intellectuel des communautés autochtones et locales, des Lignes directrices volontaires d'Akwé: Kon pour la tenue d'une étude d'impact culturelle, environnementale et sociale des développements qui devraient avoir lieu ou qui devraient vraisemblablement avoir des répercussions sur les sites sacrés et les terres et les eaux traditionnellement occupés ou utilisés par les communautés autochtones et locales, et des Lignes directrices facultatives Mo'otz KuxtalI pour l'élaboration de mécanismes, législation ou autres initiatives appropriées permettant d'assurer le « consentement préalable et en connaissance de cause », « le consentement préalable, libre et éclairé », « le consentement donné en connaissance de cause » ou « l'autorisation et la participation », selon les circonstances nationales, des peuples autochtones et des communautés locales pour un accès à leurs connaissances, innovations et pratiques, pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de leurs connaissances, innovations et pratiques en rapport avec la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et pour le signalement et la prévention de l'appropriation illicite des connaissances traditionnelles?

Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties souhaiteront peut-être utiliser les informations disponibles dans l'Indice de diversité linguistique de Terralingua (<http://terralingua.org/our-work/linguistic-diversity/>).

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 19 d'Aichi pour la biodiversité : Partage des informations et des connaissances

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Les Parties sont invitées à tenir compte des orientations suivantes dans l'établissement de leurs rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif :

Décision X/23 (Plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud dans le domaine de la biodiversité pour le développement), paragraphe 6. Invite les Parties à fournir, dans leurs futurs rapports nationaux, des informations sur les approches de mise en œuvre ou de soutien à la coopération Sud-Sud;

Décision XI/29 (Initiative taxonomique mondiale), paragraphe 9. Demande aux Parties de faire rapport sur l'efficacité de leurs activités de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de l'Initiative taxonomique mondiale dans leurs cinquième et sixième rapports nationaux à la Convention, et prie le Secrétaire exécutif de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative taxonomique mondiale, en s'appuyant sur les rapports nationaux communiqués par les Parties aux réunions correspondantes de la Conférence des Parties;

Décision XIII/23 (Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, transfert de technologie et Centre d'échange), paragraphe 5. Invite aussi les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à envisager de prendre les mesures complémentaires suivantes pour faciliter

l'application de l'article 12 de la Convention : k) partager des informations pertinentes et des enseignements tirés par le biais du Centre d'échange, ainsi que des rapports nationaux et d'autres moyens et mécanismes pertinents; Paragraphe 6. Invite les Parties à contribuer à la coopération technique et scientifique, notamment en fournissant des informations sur les besoins prioritaires, en donnant des exemples de pratiques efficaces/points positifs à reproduire, en identifiant les synergies avec leurs plans, programmes et activités concernant la science, la technologie et la coopération technique et scientifique, et en aidant à relier les besoins des Parties au soutien disponible en matière de coopération technique et scientifique, et à partager ces informations par le biais du centre d'échange central et par le biais des centres d'échange nationaux, selon qu'il convient, ainsi que les rapports nationaux;

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quels changements sont survenus dans la disponibilité et l'accessibilité des informations sur la diversité biologique dans le pays depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique? Quelles mesures ont été prises afin d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des informations sur la diversité biologique? Quels mécanismes ont été mis en place ou développés davantage afin de diffuser l'information et les technologies sur la diversité biologique? Comment l'information sur la diversité biologique est-elle utilisée en appui au développement de politiques et à la prise de décisions dans votre pays? Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties souhaiteront peut-être utiliser les informations disponibles sur le site Internet du Système mondial d'information sur la biodiversité (<http://www.gbif.org>), le Réseau d'observation de la biodiversité au sein du Groupe d'observations de la Terre (<http://geobon.org/>), l'Indice Life's Species Status Information (<https://mol.org/>), et la base de données Botanic Gardens Conservation International's ThreatSearch (http://www.bgci.org/threat_search.php).

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité : Mobilisation des ressources provenant de toutes sources

Veillez décrire comment votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Dans la décision XII/3, la Conférence des Parties a adopté un cadre de présentation des rapports financiers, afin de communiquer des informations sur les objectifs financiers mondiaux au titre de l'Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité. La Conférence des Parties a invité les Parties à faire rapport, au moyen du cadre de présentation des rapports financiers, sur leur contribution plus poussée aux efforts déployés collectivement pour atteindre les objectifs mondiaux de mobilisation des ressources, au regard des données de référence établies, en même temps que leurs sixièmes rapports nationaux. Les informations publiées par votre pays dans le cadre de présentation des rapports financiers en ligne sont disponibles à l'adresse: <https://chm.cbd.int/search/reporting-map?filter=resourceMobilisation>. Vous pourrez inclure un lien vers ce rapport dans le champ ci-dessous, ainsi que toute autre information

pertinente. Il n'est pas nécessaire de reproduire dans le sixième rapport national les informations qui ont déjà été communiquées dans le cadre de présentation des rapports financiers.

Les Parties qui n'ont pas (encore) achevé leur cadre de présentation des rapports financiers souhaiteront peut-être le faire.

<Saisie de texte>

Veillez décrire d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale (facultatif).

S'il y a lieu, veuillez fournir des informations sur les mesures prises par votre pays pour contribuer à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité à l'échelle mondiale. Ceci peut inclure une aide fournie à d'autres pays ou territoires ou organisations. Ceci peut inclure également la coopération régionale ou internationale, le transfert de technologie et/ou le partage d'information.

<Saisie de texte>

Sur la base de la description de la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, veuillez décrire comment et dans quelle mesure ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

À partir des informations fournies dans la partie IV du rapport national, décrivez comment la diversité biologique et la contribution de votre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ont aidé à régler les principaux enjeux abordés dans les 17 Objectifs de développement durable. Les pays souhaiteront peut-être utiliser un rapport sur les liens entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

(<https://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-19/information/sbstta-19-inf-09-en.pdf>), une note technique sur la note on la biodiversité et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (<https://www.cbd.int/development/doc/biodiversity-2030-agenda-technical-note-en.pdf>), et un document de travail sur les liens entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, préparé par le Stockholm Resilience Centre (http://swed.bio/wp-content/uploads/2016/11/The-2030-Agenda-and-Ecosystems_spread.pdf).

<Saisie de texte>

Partie V. Description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (cette partie du rapport est facultative)

Cette partie du sixième rapport national est facultative, mais elle est recommandée pour toutes les Parties qui ont adopté une stratégie ou un engagement semblable pour la conservation des plantes en réponse à la SMCP et/ou pour les Parties qui mènent des travaux proactifs dans le domaine de la conservation des plantes par le biais de réseaux de jardins botaniques ou d'institutions de collections botaniques. Les informations relatives aux objectifs de la SMCP qui se rapprochent étroitement des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, communiquée dans les autres parties du rapport, seront pertinentes ici. Le cas échéant, il n'est pas nécessaire de reproduire intégralement cette information dans cette partie du rapport national; un renvoi aux parties précédentes du rapport national peut être fourni à la place. Les membres du Partenariat mondial pour la conservation des plantes et autres institutions botaniques peuvent aider les Parties à compiler les informations pertinentes demandées dans cette partie par le biais du Secrétariat de Botanical Gardens Conservation International (bgci.org).

En utilisant le modèle ci-dessous, veuillez décrire la contribution de votre pays à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Ce formulaire doit être rempli pour chacun des 16 objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

<p>V. Description de la contribution nationale à la réalisation aux objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes</p>
<p>Votre pays a-t-il fixé des objectifs nationaux liés aux objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes ?</p> <p><i>Veuillez cocher cette case si votre pays a adopté des objectifs nationaux ou a pris des engagements équivalents en lien avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, et préciser le libellé des objectifs dans les sections ci-dessous.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Oui. Veuillez donner des précisions ci-dessous sur des objectifs spécifiques :</p> <p><Saisie de texte></p> <p>Ou</p> <p><i>Veuillez cocher cette case si votre pays n'a pas (encore) adopté des objectifs nationaux ou pris des engagements équivalents en lien avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non. Il n'y a pas d'objectif national correspondant.</p>
<p>Veillez fournir des informations sur tout réseau actif de conservation des plantes présent dans votre pays.</p> <p><i>Veillez dresser la liste de tous les groupes de conservation ou réseaux de jardins botaniques travaillant dans le domaine de la conservation des plantes dans votre pays.</i></p> <p><Saisie de texte></p>
<p>Veillez décrire les mesures importantes prises par votre pays pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. (Les Parties peuvent rendre compte de mesures prises pour réaliser ces objectifs si elles ne sont pas couvertes dans les parties II, III ou IV.)</p>

Si votre pays a adopté des objectifs nationaux ou pris des engagements équivalents en lien avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, veuillez décrire les mesures prises et leur contribution à la réalisation de la SMCP.

<Saisie de texte>

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national.

Objectif 1, 2, 3... de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Veillez évaluer les progrès accomplis par votre pays dans la réalisation de chacun des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Ce modèle doit être rempli pour chaque objectif de la SMCP.

En voie d'atteindre l'objectif au niveau national

Veillez cocher cette case si les mesures prises et l'état actuel des enjeux abordés par les mesures seront réalisés à la date fixée par l'objectif.

Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents

Veillez cocher cette case si d'importants progrès ont été accomplis dans la réalisation de l'objectif depuis son établissement. Les progrès peuvent prendre la forme de mesures en cours ou d'améliorations réelles de l'état des enjeux abordés. Par contre, bien que cette catégorie signifie une amélioration de la situation, les progrès accomplis seront insuffisants pour que l'objectif soit atteint à la date fixée, à moins que des mesures supplémentaires ne soient prises.

Aucun changement notable

Veillez cocher cette case si aucun changement important n'a été observé depuis l'établissement de l'objectif et ce, parce que les mesures prises n'ont pas encore eu d'impact, les mesures ont été inefficaces ou aucune mesure importante n'a été prise.

Veillez expliquer votre choix :

Veillez fournir des renseignements justifiant votre choix. Il peut s'agir, par exemple, d'information liée aux conséquences générales des mesures prises, de changements dans l'état et les tendances en matière de diversité biologique, de changements dans les pressions exercées sur la diversité biologique et les facteurs de son appauvrissement, de changements aux facteurs socioéconomiques tels qu'une sensibilisation à la diversité biologique, de changements dans la disponibilité des ressources, de changements aux politiques gouvernementales ou de changements dans le comportement des principaux secteurs d'activités au pays. En ce qui concerne les objectifs nationaux de nature quantitative, les pays pourraient faire rapport sur l'étendue des réalisations nationales par rapport à la valeur de l'objectif, notamment en utilisant des pourcentages pour certains types d'objectifs.

<Saisie de texte>

Objectif 1 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Une liste en ligne de toutes les espèces de plantes connues

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Existe-t-il une flore nationale ou régionale qui présente des descriptions des espèces de plantes trouvées au pays? Est-ce que des travaux pour numériser la flore nationale/régionale ont été entrepris au pays? Y a-t-il une institution de votre pays qui participe ou collabore d'une façon quelconque avec le consortium en ligne sur la flore mondiale? Les informations disponibles sur le site du consortium World Flora Online (www.worldfloraonline.org) peuvent aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 2 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Dans la mesure du possible, une évaluation du statut de conservation de toutes les espèces de plantes connues, dans le but de guider les actions de conservation

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Combien d'espèces de plantes ont subi une évaluation de leur état de conservation au titre des Catégories et critères 3.1 de l'UICN ou d'un système national? Quelle proportion de la flore de votre pays a été évaluée? De quelle façon les données des évaluations de la conservation sont-elles utilisées pour orienter les mesures de conservation? Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties souhaiteront peut-être utiliser les informations disponibles dans la Liste des espèces menacées de l'UICN (<http://www.iucnredlist.org>) et dans les bases de données de Botanic Gardens Conservation International ThreatSearch (http://www.bgci.org/threat_search.php) et de PlantSearch (http://www.bgci.org/plant_search.php).

<Saisie de texte>

Objectif 3 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Des données informatives, de recherche et d'autres données connexes ainsi que des méthodes nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie développée et partagée

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Dans quelle mesure la diversité des plantes de votre pays est-elle bien évaluée? Quelles régions font l'objet d'une évaluation insuffisante? Quels sont les progrès accomplis depuis 2010 pour améliorer les connaissances sur les changements dans la diversité des plantes? Quelle proportion des dossiers de spécimens de plantes contenus dans les herbiers nationaux a été numérisée? Ces dossiers sont-ils disponibles aux fins d'évaluation de la

conservation et de la planification de l'aménagement du territoire? Quelle proportion de la flore a été révisée depuis 1970? Les techniques de propagation ex situ et les études de cas sur la réintroduction des espèces sont-elles documentées et disponibles? Existe-t-il des évaluations de la ressource et des lignes directrices sur l'utilisation durable pour les espèces de plantes cultivées à des fins commerciales?

<Saisie de texte>

Objectif 4 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Au moins 15 pour cent de chaque région écologique ou de chaque type de végétation sont maintenus par le biais d'une gestion et/ou d'une restauration actives

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées aux Objectifs 11 et 15 d'Aichi relatifs à la diversité biologique (aires protégées, et restauration et résilience des écosystèmes) et la partie IV du rapport, dans leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 4 de la SMCP. Nul besoin de répéter l'information ici si les enjeux abordés à l'objectif 4 de la SMCP sont suffisamment traités à la partie IV.

<Saisie de texte>

Objectif 5 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Au moins 75 pour cent des aires les plus importantes en ce qui a trait à la diversité des plantes de chaque région écologique sont protégées avec une gestion effective établie pour la conservation des plantes et leur diversité génétique

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Est-ce que des zones importantes de plantes ont été identifiées dans votre pays? Quel pourcentage de zones importantes de plantes se situe à l'intérieur d'une aire protégée? Quelles activités de gestion supplémentaires se déroulent dans les zones importantes de plantes situées à l'extérieur des aires protégées?

Les pays peuvent utiliser la base de données des zones importantes de plantes de Plantlife International (www.plantlife.org.uk/international/wild_plants/IPA/ipa_online_database/) pour les aider à décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

<Saisie de texte>

Objectif 6 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Gestion durable d'au moins 75 pour cent des terres vouées à la production dans chaque secteur et conforme à la conservation de la diversité des plantes

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées à l'Objectif 7 d'Aichi pour la biodiversité (agriculture, aquaculture et foresterie durables) et la partie IV du rapport, dans leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 6 de la SMCP. Nul besoin de répéter l'information ici si les enjeux abordés à l'objectif 6 de la SMCP sont suffisamment traités à la partie IV.

<Saisie de texte>

Objectif 7 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Conservation in situ d'au moins 75 pour cent des espèces de plantes menacées connues

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quel est le pourcentage d'espèces de plantes menacées ayant au moins une population dans une aire protégée? Combien d'espèces menacées additionnelles ont été conservées depuis 2010? Est-ce que des sites prioritaires pour la conservation d'espèces menacées non protégées ont été définis? Quelles interventions sont en cours pour étendre les aires protégées aux sites présentant de fortes concentrations de plantes menacées? Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties souhaiteront peut-être utiliser les informations disponibles dans les bases de données de Botanic Gardens Conservation International ThreatSearch (http://www.bgci.org/threat_search.php) et de PlantSearch (http://www.bgci.org/plant_search.php).

<Saisie de texte>

Objectif 8 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Inclusion d'au moins 75 pour cent des espèces de plantes menacées connues dans des collections ex situ, de préférence dans le pays d'origine, avec au moins 20 pour cent restants disponibles pour des programmes de récupération et de rétablissement

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Quel pourcentage d'espèces de plantes menacées est conservé ex situ dans des géothèques ou dans des collections vivantes dans des jardins botaniques ou au sein d'autres collections de plantes? Quel pourcentage est disponible pour des travaux de restauration ou de rétablissement? Combien d'espèces font partie de programmes de rétablissement actifs? Dans combien d'écorégions différentes se font les travaux de rétablissement? Y a-t-il des jardins botaniques de votre pays qui sont membres de l'Alliance pour le rétablissement écologique des jardins botaniques? Votre pays pourrait aussi inclure des références aux études de cas de rétablissement. Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les pays souhaiteront peut-être utiliser les informations disponibles dans les bases de données de Botanic Gardens Conservation International ThreatSearch (http://www.bgci.org/threat_search.php) et de PlantSearch (http://www.bgci.org/plant_search.php), et sur le site Web de l'Alliance pour un

rétablissement écologique (www.erabg.org).

<Saisie de texte>

Objectif 9 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Conservation de 70 pour cent de la diversité génétique des cultures et des plantes sauvages apparentées et d'autres espèces de plantes importantes au plan socioéconomique, tout en respectant, préservant et maintenant les connaissances autochtones et locales connexes

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées à l'Objectif 13 d'Aichi pour la biodiversité (sauvegarde de la diversité génétique) et la partie IV du rapport, dans leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 9 de la SMCP. Nul besoin de répéter l'information ici si les enjeux abordés à l'objectif 9 de la SMCP sont suffisamment traités à la partie IV.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Votre pays possède-t-il un répertoire national des espèces sauvages apparentées et autres espèces de plantes importantes au plan socioéconomique (plantes médicinales, plantes fourragères, espèces d'arbres utiles, etc.)? Votre pays possède-t-il une stratégie nationale de conservation des espèces sauvages apparentées/plantes médicinales? Existe-t-il un programme national de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture? Quel est le pourcentage de plantes sauvages apparentées et d'autres espèces importantes au plan socioéconomique qui est conservé dans des génothèques ex situ ou dans des collections vivantes dans les jardins botaniques et autres collections de plantes? Quel pourcentage de plantes sauvages apparentées et d'autres plantes importantes au plan socioéconomique est conservé dans des aires protégées ou à la ferme?

Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, les Parties souhaiteront peut-être utiliser les informations fournies par la FAO dans son deuxième rapport national sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (<http://www.fao.org/agriculture/crops/core-themes/theme/seeds-pgr/sow/sow2/country-reports/en/>).

<Saisie de texte>

Objectif 10 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Mise en place de plans de gestion efficaces pour prévenir les nouvelles invasions biologiques et gérer les zones importantes pour la diversité des plantes qui sont envahies

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées à l'Objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité (prévention et contrôle des espèces exotiques envahissantes) et la partie IV du rapport, dans leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 10 de la SMCP. Nul besoin de répéter l'information ici si les enjeux abordés à l'objectif 10 de la SMCP sont suffisamment traités à la partie IV. Voici des questions supplémentaires auxquelles votre pays pourrait répondre : Votre pays a-t-il identifié des zones importantes pour les plantes (cette question peut avoir été abordée précédemment dans le cadre de la réponse de votre pays à l'objectif 5 de la SMCP)? Combien de ces zones sont visées par un plan de gestion traitant des espèces exotiques envahissantes?

<Saisie de texte>

Objectif 11 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Aucune espèce de flore ou de faune sauvage n'est menacée d'extinction par le commerce international

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

L'objectif 11 de la SMCP est mis en œuvre par le biais d'activités réalisées dans le cadre de l'application des dispositions et des mesures de réglementation de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Les pays peuvent consulter les autorités de gestion et scientifiques compétentes de la CITES dans l'établissement de leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 de la SMCP, ainsi que les rapports préparés dans le cadre du mandat du comité des plantes de la CITES, du Comité permanent, de la Conférence des Parties et autres réunion d'intérêt pour le commerce des plantes.

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées l'Objectif 4 d'Aichi pour la biodiversité (production et consommation durables) et la partie IV du rapport national, pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 de la SMCP. Nul besoin de reproduire ici des informations si les enjeux abordés par l'objectif 11 de la SMCP sont suffisamment traités dans la partie IV.

Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 de la SMCP, les pays peuvent aussi utiliser les informations disponibles sur le site Plantes 2020 (<http://www.plants2020.net/target-11>).

<Saisie de texte>

Objectif 12 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Tous les produits basés sur des plantes sauvages ont une source durable

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées à l'Objectif 4 d'Aichi pour la biodiversité (production et consommation durables) et la partie IV du rapport, dans leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 12 de la SMCP. Nul besoin de répéter l'information ici si les enjeux abordés à l'objectif 12 de la SMCP sont suffisamment traités à la partie IV.

Voici quelques questions supplémentaires auxquelles votre pays pourrait répondre : Votre pays possède-t-il un répertoire des produits à base de plantes provenant d'un milieu sauvage? Quel est le pourcentage de plantes récoltées à l'état sauvage et vendues commercialement qui ont fait l'objet d'une évaluation de la ressource, de plans de gestion et de lignes directrices sur l'utilisation durable? Existe-t-il des réglementations et des politiques spécifiques pour encourager et assurer la récolte à l'état sauvage durable, l'utilisation et le commerce durables de plantes (veuillez préciser)? Y a-t-il des produits, des espèces et des entreprises dans votre pays qui détiennent une certification émise par une organisation de certification de durabilité telle que la norme FairWild (veuillez préciser)? Quelles interventions sont en place afin d'assurer la récolte à l'état sauvage et l'utilisation durables des espèces sauvages par les communautés autochtones?

Pour décrire les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11 de la SMCP, les pays peuvent utiliser les informations disponibles sur les sites Internet de Plantes 2020 (<http://www.plants2020.net/index/>) et de la Fondation FairWild (<http://www.fairwild.org>).

<Saisie de texte>

Objectif 13 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Maintien ou augmentation, selon qu'il convient, des connaissances, des innovations et des pratiques provenant des communautés autochtones et locales associées aux ressources végétales pour appuyer l'utilisation coutumière, les moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire locale et la santé

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées à l'Objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité (respect des connaissances traditionnelles) et la partie IV du rapport, dans leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 13 de la SMCP. Nul besoin de reproduire ici des informations si les enjeux abordés par l'objectif 13 de la SMCP sont suffisamment traités dans la partie IV.

<Saisie de texte>

Objectif 14 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Incorporation de l'importance de la diversité des plantes et de la nécessité de sa conservation dans les programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Les pays peuvent établir une correspondance entre leurs réponses liées à l'Objectif 1 d'Aichi pour la biodiversité (sensibilisation accrue) et la partie IV du rapport, dans leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 14 de la SMCP. Nul besoin de répéter l'information ici si les enjeux abordés à l'objectif 14 de la SMCP sont suffisamment traités à la partie IV. Les pays peuvent utiliser la base de données Garden Search de Botanic Gardens Conservation International pour les activités propres aux plantes (www.bgci.org/garden_search.php).

Voici quelques questions additionnelles auxquelles votre pays pourrait répondre : Votre pays possède-t-il des programmes scientifiques citoyens qui comprennent la collecte de données sur les plantes? Vos

jardins botaniques offrent-ils des programmes éducatifs? Y a-t-il d'autres ONG s'intéressant à la nature qui offrent une formation officielle sur les plantes?

<Saisie de texte>

Objectif 15 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Le nombre de personnes formées, travaillant avec les moyens appropriés, suffit pour répondre aux besoins nationaux pour atteindre les objectifs de la stratégie

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici quelques questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Combien d'universités/collèges offrent une formation de niveau tertiaire en science/conservation des plantes Les organisations de conservation des plantes offrent-elles des stages/cours de courte durée en appui à la formation et au perfectionnement des habiletés en cours d'emploi?

Les pays peuvent communiquer avec les membres compétents du Partenariat mondial pour la conservation des plantes dans le cadre de l'établissement de leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif (<http://www.plants2020.net/gppcpartners/>).

<Saisie de texte>

Objectif 16 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes : Établissement ou renforcement aux niveaux national, régional et international des institutions, réseaux et partenariats pour la conservation des plantes, afin d'atteindre les objectifs de la stratégie

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description.

Voici des questions auxquelles votre pays pourrait répondre : Existe-t-il un réseau national de jardins botaniques dans votre pays? Y a-t-il un réseau national pour la conservation des plantes ou une société botanique nationale qui se consacre activement à réaliser les objectifs de la SMCP?

Les pays peuvent utiliser la liste des réseaux de jardins botaniques de Botanical Gardens Conservation International dans le cadre de l'établissement de leur rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif (www.bgci.org/about-us/networks/).

<Saisie de texte>

Partie VI. Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales (cette partie du rapport est facultative)

Des informations sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité devraient être incluses dans l'ensemble du sixième rapport national. La présente partie vise à recueillir des informations qui n'ont pas été incluses dans d'autres parties du rapport; elle

sera utilisée, entre autres, pour contribuer à l'établissement de rapports tels que la prochaine édition des Perspectives locales de la biodiversité – contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique¹¹.

En utilisant le modèle ci-après, veuillez fournir toute information supplémentaire sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, si ces informations n'ont pas été incluses dans les parties ci-dessus.

VI. Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, si ces informations n'ont pas été incluses dans les parties ci-dessus.

Veuillez fournir toute information supplémentaire sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, si ces informations n'ont pas été incluses dans les parties ci-dessus.

<Saisie de texte>

Partie VII. Mise à jour du profil du pays en matière de biodiversité

Cette partie du sixième rapport national a pour but d'aider les Parties à compléter ou à actualiser leur profil de pays en matière de diversité biologique, présenté sur le site Web de la Convention sur la diversité biologique¹². Les profils des pays en matière de diversité biologique présentent un court aperçu : de l'état et des tendances de la diversité biologique, y compris des avantages découlant de la diversité biologique et des services et fonctions écosystémiques; des principales pressions exercées sur la diversité biologique; des mesures prises pour renforcer l'application de la Convention, par la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et par des mesures qui contribuent à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité; des mécanismes de soutien; et des mécanismes de suivi et d'examen de l'application. Il n'est pas nécessaire de fournir une évaluation détaillée des questions ci-dessus; par contre, vous devez fournir suffisamment d'informations pour donner au lecteur un bref aperçu (environ 2 pages ou 1000 mots) de la situation actuelle. Lorsque vous complétez ou actualisez le profil de votre pays en matière de biodiversité, vous pourrez utiliser les informations présentées dans votre sixième rapport national. Les profils des pays en matière de biodiversité sont publiés sur les pages web du pays, ainsi que d'autres renseignements pertinents sur le pays, tels que des renseignements sur les correspondants nationaux du pays et leurs coordonnées, et le statut de Partie ou non-Partie aux Protocoles. Si vous utilisez l'outil d'établissement de rapports en ligne pour préparer votre sixième rapport national, le profil actuel de votre pays en matière de diversité biologique sera affiché automatiquement dans le modèle ci-dessous comme point de départ/référence.

Veuillez examiner et mettre à jour le profil actuel de votre pays en matière de biodiversité publié dans le Centre d'échange. Les profils des pays en matière de biodiversité donnent un aperçu général des informations relatives à l'application de la Convention et de ses Protocoles par votre pays.

VIII. Mise à jour du profil du pays en matière de biodiversité (Veuillez examiner et mettre à jour le texte actuellement affiché sur le site <https://www.cbd.int/countries>¹³)

¹¹ Le rapport est disponible à l'adresse : <https://www.cbd.int/gbo/gbo4/publication/lbo-en.pdf>.

¹² Les profils actuels des pays en matière de biodiversité peuvent être consultés à l'adresse : <https://www.cbd.int/countries/>.

¹³ Remarque : Si vous utilisez l'outil d'établissement de rapports en ligne, le texte du profil actuel des pays en matière de diversité biologique sera déjà affiché. Une référence temporelle sera ajoutée afin de préciser la date de la mise à jour

Données factuelles sur la biodiversité**État et tendances de la biodiversité, y compris les avantages découlant de la biodiversité et des services et fonctions écosystémiques :**

Veillez examiner le texte actuel du Profil de votre pays en matière de diversité biologique affiché dans le Centre d'échange de la Convention et actualiser le texte, si nécessaire.

<Texte de la mise à jour éventuelle>

Principales pressions exercées sur la biodiversité et facteurs de changement (directs et indirects) dans la diversité biologique :

Veillez examiner le texte actuel du Profil de votre pays en matière de diversité biologique affiché dans le Centre d'échange de la Convention et actualiser le texte, si nécessaire.

<Texte de la mise à jour éventuelle>

Mesures prises pour renforcer l'application de la Convention**Mise en œuvre des SPANB :**

Veillez examiner le texte actuel du Profil de votre pays en matière de diversité biologique affiché dans le Centre d'échange de la Convention et actualiser le texte, si nécessaire.

<Texte de la mise à jour éventuelle>

Ensemble de mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 :

Veillez examiner le texte actuel du Profil de votre pays en matière de diversité biologique affiché dans le Centre d'échange de la Convention et actualiser le texte, si nécessaire.

<Texte de la mise à jour éventuelle>

Mécanismes de soutien à la mise en œuvre au niveau national (législation, financement, renforcement des capacités, coordination, intégration, etc.) :

Veillez examiner le texte actuel du Profil de votre pays en matière de diversité biologique affiché dans le Centre d'échange de la Convention et actualiser le texte, si nécessaire.

<Texte de la mise à jour éventuelle>

Mécanismes de suivi et d'examen de la mise en œuvre :

Veillez examiner le texte actuel du Profil de votre pays en matière de diversité biologique affiché dans le Centre d'échange de la Convention et actualiser le texte, si nécessaire.

<Texte de la mise à jour éventuelle>